

# #BLOQUONSLAHAIN

Centrer les survivantes et passer à  
l'action contre la haine basée sur le  
genre en ligne au Canada –  
Rapport National

OCTOBRE 2022



# Reconnaissance territoriale

L'auteur·e et l'équipe du projet reconnaissent le privilège et la responsabilité de vivre et de travailler sur le territoire traditionnel des nations Autochtones. Le bureau national de YWCA Canada est situé à Tkaronto, aussi appelé Toronto, le territoire traditionnel des Wendat, des Anishinaabeg, des Haudenosaunee et des Métis. Nous reconnaissons la présence durable des peuples Autochtones dans cette région et nous reconnaissons les détenteurs actuels du traité, les Mississaugas de la Première Nation de New Credit, comme les gardiens contemporains de la terre.

Le préjudice que le colonialisme de peuplement a causé et continue de causer aux Premières Nations, aux Inuits et aux Métis va au-delà des environnements physiques. Les plateformes numériques font partie des sites actuels de discrimination et de dépossession coloniales. En tant qu'établissement patrimonial qui a bénéficié de la politique coloniale et y a contribué, YWCA Canada s'engage à centrer les efforts décoloniaux et à soutenir le travail des communautés Autochtones, des aîné·e·s et des gardien·ne·s du savoir. Grâce à notre travail sur l'équité des genres, notre objectif est de faire progresser la sécurité, les visions du monde et l'autodétermination des peuples Autochtones dans les espaces en ligne et hors ligne.

## À propos de la YWCA CANADA

YWCA Canada est le principal porte-parole des femmes, des jeunes filles, des personnes bispirituelles et des personnes de diverses identités de genre. Depuis plus de 150 ans, nous sommes à l'avant-garde d'un mouvement : lutter contre la violence fondée sur le genre, construire des logements abordables et défendre l'équité sur le lieu de travail. Nous nous efforçons de faire progresser l'équité des genres en répondant aux besoins urgents des communautés, par le biais d'un plaidoyer national et d'initiatives locales. Aujourd'hui, nous faisons appel à de jeunes leaders, à diverses communautés et à des entreprises partenaires pour réaliser notre vision d'un Canada sûr et équitable pour toutes et tous.

# Remerciements

Nous exprimons notre profonde gratitude aux survivant·e·s, aux jeunes femmes et aux jeunes de diverses identités de genre qui ont participé aux consultations des groupes de discussion et aux enquêtes et qui ont partagé leur vérité avec nous. Ce rapport a été rendu possible grâce à leurs contributions. Nous exprimons notre gratitude envers les huit récipiendaires de la bourse de leadership « Déstabiliser et démanteler ! » de YWCA Canada dont la participation active et l'engagement partagé ont orienté le processus de recherche. Le projet a bénéficié de manière significative des idées et des expériences intersectorielles des membres du comité consultatif de Bloquons la haine. Nous remercions les réviseur·e·s suivant·e·s qui ont généreusement fourni des commentaires substantiels tout au long de l'élaboration de ce rapport (par ordre alphabétique de nom de famille) : Alejandro Mayoral Baños, Cathy Buerger, Nadia Duman, Nammal Khan et Timothy Quinn. YWCA Canada tient à remercier l'artiste Anishinaabe Onyota'a:ka Tsista Kennedy et la Indigenous Friends Association pour les œuvres d'art présentées dans ce rapport.

Le projet Bloquons la haine est financé grâce au généreux soutien du Fonds pour la résilience des collectivités de Sécurité publique Canada. Plusieurs organisations se sont associées à la YWCA Canada pour différentes facettes du projet de recherche. La Fondation canadienne des relations raciales (FCRR) et la YWCA Canada ont lancé la campagne #BloquonsLaHaine pour sensibiliser à la montée des discours haineux et du racisme en ligne. Les enquêtes nationales ont été menées par Abacus Data et Environics Research. Les recherches et la rédaction de ce rapport ont été effectuées par Jolin Joseph avec les contributions d'Amanda Arella, Gustavo Freire, Reese Clapp et Nammal Khan. Le rapport a été coordonné par Raine Liliefeldt, Hamzia Bawa-Zeba, Amanda Arella, Aniska Ali et Natasa Boskovic.

## **Cheffe de campagne :**

Raine Liliefeldt

Directrice des services aux membres et du développement, PDG par intérim, YWCA Canada

## **Coordination du projet :**

Aniska Ali

Directrice de la philanthropie et des initiatives stratégiques, YWCA Canada

Hamzia Bawa-Zeba

Coordinatrice nationale de projet, YWCA Canada

## **Responsable de la recherche et auteur du rapport :**

**Jolin Joseph**

Directrice de la recherche, de l'éducation et de la mobilisation des connaissances, YWCA Canada

## **Équipe de rédaction du rapport :**

Amanda Arella

Directrice des politiques publiques, de la défense des intérêts et des communications stratégiques, YWCA Canada

## **Contributeur·trice·s supplémentaires :**

Gustavo Freire, Reese Clapp, Nammal Khan

# Remerciements

## Conception :

Œuvre d'art de Tsista Kennedy, artiste Anishinaabe Onyota'a:ka et de l'Indigenous Friends Association

## Couvertures de rapport :

Feisty Creative

## Mise en page :

Amanda Arella

Directrice des politiques publiques, de la défense des intérêts et des communications stratégiques, YWCA Canada

## Aide à la traduction :

À Propos Services

Jenny Cloutier

Agente de projet bilingue, YWCA Canada

## Citation suggérée :

Joseph, J. (2022). Se centrer sur les survivant·e·s et prendre des mesures contre la haine basée sur le genre en ligne au Canada : Rapport national. YWCA Canada.

## Réviseur·e·s externes :

Nadia Duman - Coordinatrice de la transition professionnelle, YWCA St. John's et boursière en leadership

Timothy Quinn - Fondateur, Dark Data Project

## Membres du comité consultatif :

Cathy Buerger - Directrice de recherche, Dangerous Speech Project

Alejandro Mayoral Baños - Directeur général et fondateur, Indigenous Friends Association

Rachel Curran - Responsable des politiques publiques, Meta Canada

Amira Elghawaby - Directrice des programmes et de la sensibilisation, Fondation canadienne des relations raciales

Jad El Tal - Directeur de la recherche et des politiques, Institut arabe canadien

Tamar Huggins Grant - PDG et fondatrice, Tech Spark

Derek Ruths - Professeur agrégé d'informatique, Université McGill

Naoufel Testaoui - PDG, QueerTech

Denise Williams - PDG, Conseil technologique des Premières Nations

# Remerciements

**Réциpiendaires de la bourse de leadership Bloquons la haine : « Déstabiliser et démanteler ! » :**

Jastina Aujla

Érika Cantu

Nadia Duman

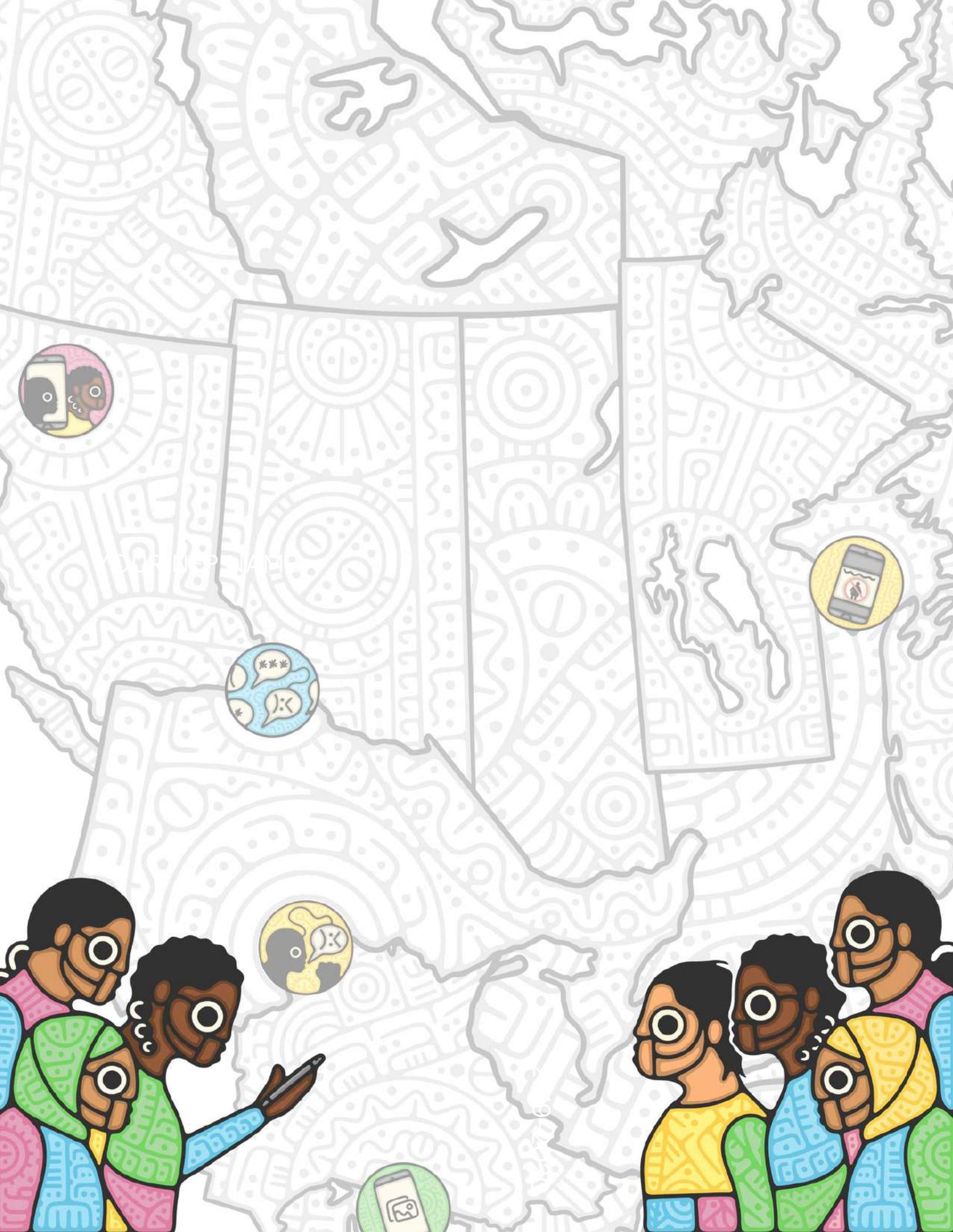
Noor Fadel

Houmou Guiro

Pauline Iheme

Racheal Walser

Kelly Weiling Zou



# Table des matières



## 01

### Sommaire

## 03

### Réalités de la haine en ligne au Canada

Vécue tôt et partout

Rôle des plateformes en ligne

La liberté de qui ?

La nature genrée de la haine en ligne au Canada

Désactiver la démocratie : Les effets paralysants de la circulation de la haine en ligne

Comment les jeunes réagissent

## 04

### Recommandations des consultations des jeunes à travers le Canada

Plaidoyer et sensibilisation

Responsabilité

Soutien

Réponses réglementaires à la haine en ligne

## 02

### Introduction

Ce que fait la YWCA Canada

Méthodologie

## 05

### Réponses réglementaires féministes à la haine en ligne - Une responsabilité fédérale

Cadre juridique

Réglementation des plateformes et modération des contenus

Contrôle, transparence et responsabilité

Approches intersectorielles pour lutter contre la haine en ligne

Recherche, éducation et soutien



# O1 Sommaire

**« L'internet est désormais un bien commun que nous consommons toutes et tous. Plus on s'en désengage, plus il doit se développer tout seul. Plus les gens seront impliqués, plus nous pourrons orienter la barre vers certains résultats ».**

**- Groupe de discussion de participant·e et survivant·e de la haine en ligne**

Le gouvernement du Canada s'est engagé à introduire un cadre réglementaire pour la sécurité en ligne. L'accès aux environnements en ligne et la sécurité de ceux-ci sont des dimensions essentielles de l'équité entre les genres. Grâce à des recherches menées auprès de jeunes femmes et de jeunes de diverses identités de genre dans tout le Canada, YWCA Canada a présenté des propositions essentielles à prendre en considération lors de l'élaboration de régimes juridiques et réglementaires concernant la haine en ligne et les préjudices connexes. Ces efforts sont nécessaires pour garantir la libre expression et la pleine participation des jeunes femmes et des jeunes de diverses identités de genre aux plateformes en ligne et à la vie publique.

Ce rapport est centré sur les voix, les expériences vécues et les stratégies partagées par les jeunes femmes et les jeunes de diverses identités de genre âgé·e·s de 16 à 30 ans. YWCA Canada a commandé des sondages nationaux et a réuni dix groupes de discussion pour discuter des expériences individuelles et collectives de la haine en ligne à travers le Canada et pour développer des solutions générées par la communauté et centrées sur les survivant·e·s afin de freiner la circulation de la haine numérique et d'atténuer ses méfaits. Issues du dialogue communautaire et de la collecte de données, les recommandations incluses dans ce rapport fournissent des lignes directrices éthiques et des points de référence équitables pour les changements au niveau des systèmes (y compris l'action fédérale, la responsabilité des plateformes, l'éducation publique et les réponses communautaires) afin d'assurer la sécurité en ligne à travers le Canada.

Appels à l'action des consultations des jeunes

Les participant·e·s ont appelé à une approche systémique globale, impliquant une action collective coordonnée par de multiples secteurs et parties prenantes pour répondre efficacement à la haine numérique. Celles-ci peuvent être classées en quatre thèmes :

1. Plaidoyer et sensibilisation
2. Responsabilité
3. Soutien
4. Réponses réglementaires à la haine en ligne



## Réponses réglementaires féministes à la haine en ligne - Une responsabilité fédérale

Ce rapport présente des considérations fondamentales et des recommandations spécifiques pour des espaces en ligne plus sûrs, issues de la recherche et des consultations communautaires. Il propose cinq principes clés que tous les niveaux de gouvernement doivent prendre en considération lorsqu'ils élaborent et mettent en œuvre des réponses politiques et législatives à la haine en ligne. Sur cette base, il propose quinze recommandations d'action et d'engagement législatif fédéral, organisées autour de cinq colonnes.

### Cinq considérations fondamentales :

1. Le rôle du gouvernement dans la sécurité en ligne
2. Approche intersectionnelle et centrée sur les survivant·e·s
3. Reconnaissance des préjudices individuels et systémiques
4. Garantir le droit à la vie privée et à la participation
5. Clarté de la définition et portée législative

### Recommandations pour une action fédérale :

#### *Action législative*

- Définir les plateformes et services en ligne couverts par la réglementation et créer des catégories basées sur la nature du contenu et les préjudices potentiels.
- Établir des obligations proportionnelles et spécifiques pour les différentes catégories de plateformes en ligne
- Inclure la réglementation des discours haineux en plus des crimes haineux, traiter les contenus préjudiciables en plus des contenus illégaux et répondre à la nature évolutive de la haine en ligne.

#### *Réglementation des plateformes et modération des contenus*

- Exiger une couverture réglementaire des fonctions de contact avec le public et des fonctions de messagerie privée des plateformes en ligne

- Établir un ensemble d'exigences, y compris des mesures proactives et préventives, une formation obligatoire à la sensibilité, des mécanismes de signalement et de recours accessibles et rapides, des processus clairs d'examen et de modération du contenu, le signalement des incidents et leur résolution.
- Veillez à ce que la modération du contenu et le partage des données soient effectués selon une approche centrée sur les survivant·e·s, tenant compte des traumatismes et atténuant les dommages.

#### *Contrôle, transparence et responsabilité*

- Créer une instance régulatrice centralisée de la sécurité numérique pour protéger et promouvoir la sécurité en ligne
- Faire en sorte que cette instance régulatrice de la sécurité numérique puisse évaluer les politiques des plateformes et mettre en place des mécanismes pour garantir que les plateformes sociales en ligne respectent leurs obligations.
- Obliger les plateformes en ligne à collecter et à communiquer des données sur la haine en ligne, à faire preuve de transparence dans la manière dont le contenu est examiné, à informer en temps utile les personnes qui ont signalé ou signalé un contenu et à se soumettre à des audits indépendants.

### *Approches intersectorielles pour lutter contre la haine en ligne*

- Reconnaître la haine en ligne comme un préjudice réel et reconnaître les liens entre la haine en ligne et la violence hors ligne.
- Mettre en œuvre des approches multipartites pour s'attaquer aux causes profondes de la haine en ligne
- Appliquer une optique d'analyse comparative entre les sexes (ACS+) pour comprendre les impacts intersectionnels de la législation et des politiques.

### *Recherche, éducation et soutien*

- Faire progresser la recherche, la formation, le renforcement des capacités, les programmes communautaires, l'éducation publique et le soutien par les pair·e·s grâce à un financement durable.
- Exiger que le mandat de l'instance régulatrice de la sécurité numérique inclue la prévention, l'éducation du public et l'engagement démocratique.
- Développer des ressources pour les organisations communautaires afin d'offrir un soutien adapté au contexte et des interventions spécifiques aux jeunes.





# O2 Introduction

Les plateformes sociales en ligne[1] sont essentielles à la façon dont nous échangeons des idées, nous nous engageons avec les autres, nous nous exprimons et nous nous comprenons. La conception et la gouvernance de ces plateformes façonnent la participation aux espaces en ligne et à la vie publique. Elles créent de nouvelles voies pour la communication, la construction de la communauté et l'activité commerciale. Cependant, parce qu'elles offrent peu de contraintes, les plateformes sociales en ligne facilitent la propagation de la haine en ligne qui peut fermer des opportunités et porter atteinte à la sécurité et à la dignité des groupes méritant l'équité.[2]

La haine en ligne est comprise et vécue différemment par tous ceux et toutes celles qu'elle touche. Cela est apparu clairement dans la façon dont les jeunes femmes et les jeunes de diverses identités de genre de partout au Canada ont décrit la haine en ligne. Dans les groupes de discussion menés par la YWCA Canada, les jeunes participant·e·s ont défini le discours haineux en ligne comme « l'utilisation des technologies de l'information et des communications (TIC) » pour diffuser « toute sorte de rhétorique ou de commentaire qui cible et vilipende des identités et des personnes spécifiques », comme un moyen « d'embarrasser, d'exclure, de menacer, de faire honte [et] d'humilier ». La notion selon laquelle la haine en ligne est étroitement liée aux systèmes d'oppression est apparue de façon proéminente dans les réponses des groupes de discussion et des sondages menés dans le cadre du projet Bloquons la haine :

Favoriser la résilience contre les discours haineux en ligne de YWCA Canada, financé par le Fonds pour la résilience des communautés de Sécurité publique Canada. Les participant·e·s ont indiqué que les discours haineux et le harcèlement dans le domaine numérique présentaient d'autres complexités, notamment l'absence de responsabilité et de répercussions en raison de l'anonymat et de l'insuffisance des mesures réglementaires

La haine peut s'exprimer en ligne sous diverses formes : communications malveillantes (courriels, messages et commentaires qui provoquent détresse et anxiété, mèmes, emojis, symboles, mots-dièse ou blagues offensantes et incendiaires, et menaces), cyberintimidation, cyberharcèlement, harcèlement, incitation à la haine par le biais de contenus (texte, image, vidéo, audio) et incitation à la violence ou au mal (envers soi-même ou envers autrui). La haine se propage aussi plus facilement en ligne. Les plateformes sociales en ligne offrent des moyens efficaces de partager et de transmettre des attitudes, des croyances et des programmes. Les participant·e·s ont parlé de la nature réseautée et organisée[3] des groupes haineux en ligne qui ajustent constamment leurs comportements et développent un langage codé[4] pour être efficaces ou pertinents et éviter la détection. La plupart des participant·e·s ont convergé sur l'idée que les plateformes en ligne sont complices de l'amplification et de la perpétuation de la haine en ligne par le biais de pratiques de sélection et de circulation

fondées sur des algorithmes qui donnent la priorité à certains types de contenu et privilégient certaines formes d'engagement.

Depuis le début de la pandémie de COVID-19, la connectivité en ligne et la dépendance collective à l'égard des plateformes pour l'éducation, les affaires et l'usage personnel ont atteint des niveaux sans précédent. Les écoles, collèges, universités et lieux de travail du monde entier ont pris le virage numérique dans leurs activités.[5] Comme les jeunes passent plus de temps sur les écrans pour lutter contre l'isolement social, ils et elles sont plus susceptibles de rencontrer la haine en ligne.[6]

Les jeunes sont des personnages clés des espaces en ligne. En tant que tel·le·s, elles et ils peuvent être des personnes cibles, instigatrices, amplificatrices et atténueuses de la haine en ligne. Dans une enquête nationale réalisée en 2022 par Environics Research pour le compte de la YWCA Canada, 83 % des jeunes femmes et des jeunes de diverses identités de genre âgé·e·s de 16 à 30 ans considéraient le discours haineux comme un problème.[7] Une étude réalisée en 2019 par MediaSmarts a révélé que les enfants et les jeunes canadien·ne·s sont de plus en plus exposé·e·s à des préjugés occasionnels ou à des « cultures de la haine » dans des environnements en ligne où le racisme, le sexisme, la misogynie et d'autres formes de discrimination et de préjugés sont normalisés.[8] L'exposition récurrente à l'hostilité et au harcèlement en ligne conduit les jeunes à devenir moins sensibles à la haine en ligne et moins empathiques envers les personnes qui sont la cible de discours haineux et d'insultes dans les commentaires de posts Instagram, de vidéos dégradantes sur

TikTok ou de Tweets utilisés pour cibler négativement certains groupes marginalisés.[9]

En fait, les recherches indiquent que plus les jeunes sont témoins d'actes de haine en ligne, plus ils et elles sont susceptibles d'adopter eux-mêmes ou elles-mêmes des comportements et des discours motivés par la haine.[10] Une étude réalisée en 2020 a révélé une augmentation de 70 % des cas de discours haineux, de langage abusif et de cyberintimidation chez les enfants et les adolescents.[11] Les participant·e·s aux groupes de discussion ont souligné à quel point il est facile pour les jeunes de se laisser prendre dans des boucles de rétroaction et de validation en ligne qui les poussent à adopter des attitudes haineuses, discriminatoires, voire extrémistes. Lorsque les jeunes et les autres utilisateur·trice·s des plateformes ne sont pas en mesure de reconnaître et d'interrompre la haine et les préjugés en ligne et qu'elles et ils ne voient pas de réponses efficaces et opportunes de la part des plateformes, cela contribue au sentiment que les sentiments haineux sont des éléments courants et acceptables des normes sociales de la communauté.[12]

Les croyances et les comportements haineux sont manifestement en augmentation sur les plateformes sociales en ligne. Une analyse des comportements en ligne au Canada réalisé en 2016 par Marketplace de la CBC suggère une augmentation annuelle de 600 % de la fréquence des propos racistes, islamophobes, sexistes ou autrement intolérants en ligne.[13] Environ 60 % des jeunes femmes et des personnes de diverses identités de genre au Canada qui ont été directement victimes de la haine

en ligne disent qu'elles sont ciblées tous les mois, sinon plus fréquemment, et pour beaucoup de survivant·e·s, c'est une réalité quotidienne.[14]

La toxicité en ligne est ancrée dans des systèmes établis de discrimination sociale et structurelle. Ses impacts sont intersectionnels et inégalement vécus. Les membres des groupes autochtones, racisés 2SLGBTQIA+[15] et d'autres groupes méritant l'équité sont ciblés de manière disproportionnée. Un sondage public mené par la Fondation canadienne des relations raciales et Abacus Data, publié en janvier 2021, a révélé que les personnes issues des communautés racisées au Canada sont trois fois plus susceptibles d'être la cible d'expressions de haine et de racisme en ligne que leurs homologues non racisés et que le groupe d'âge le plus à risque est celui des jeunes de 18 à 29 ans.[16] Les jeunes Noir·e·s, Autochtones, racisé·e·s et immigré·e·s victimes de haine en ligne qui ont participé aux groupes de discussion organisés dans le cadre de cette étude ont déclaré que leurs messages et leurs boîtes de réception étaient souvent remplis d'un « cocktail de racisme et de misogynie ».[17] En outre, les consultations des groupes de discussion ont attiré l'attention sur la manière dont le racisme anti-Noir, le racisme anti-Autochtone, l'islamophobie et les discours et les discriminations xénophobes ou autres sont intégrés dans l'interface, les caractéristiques de conception et les modèles commerciaux des plateformes sociales en ligne.[18]

Les plateformes sociales en ligne sont un terrain fertile pour la montée du harcèlement et de la violence fondés sur la race[19] et de la violence fondée sur le genre et facilitée par la technologie (VFGFT).[20]

S'appuyant sur sa profonde expertise en matière d'impact genré de la haine en ligne et de la violence fondée sur le genre et facilitée par la technologie, des abus et du harcèlement, le Fonds d'action et d'éducation juridique pour les femmes (FAEJ) a publié en 2021 un rapport fondamental qui explique en détail comment les politiques et les pratiques des plateformes peuvent servir de catalyseur à un langage, une action ou une idéation violente et préjudiciables à l'encontre des femmes, des personnes de diverses identités de genre et des communautés racisées.

YWCA Canada affirme que les communications, les discours et les comportements en ligne qui (i) (re)produisent et prolongent les relations de pouvoir inégales entre les genres (ii) posent des obstacles à l'accès et à la participation des femmes et des personnes de diverses identités de genre aux espaces en ligne et à la vie publique, et (iii) sont dirigés vers des personnes et des groupes sur la base de leur genre réel ou perçu, de l'expression de leur genre, de leur identité de genre, souvent en combinaison avec d'autres identités marginalisées connexes et intersectionnelles telles que l'orientation sexuelle et la racialisation, constituent une haine en ligne liée au genre.[21] Dans l'ensemble, la nature genrée et racisée de la haine en ligne cause un préjudice incalculable et a des effets dévastateurs sur des générations de femmes et de jeunes de diverses identités de genre et sur la communauté canadienne en général.

La haine diffusée en ligne entraîne des répercussions considérables sur les personnes qui en sont victimes ou témoins et a de vastes implications pour la société.

Les préjudices résultant de l'exposition à la haine en ligne ne sont pas toujours évidents.[22] Les participant·e·s aux groupes de discussion et les répondant·e·s à l'enquête ont déclaré que la prévalence et la normalisation de la haine en ligne exposent les jeunes à des dommages psychologiques et physiques, notamment une vulnérabilité accrue à l'anxiété, à la dépression et à l'isolement de leur famille, de leurs pair·e·s et des communautés dont ils et elles font partie. Le traumatisme induit par la haine en ligne pousse les jeunes issus de groupes historiquement et systématiquement marginalisés et méritant l'équité à se retirer des plateformes en ligne et de la vie publique. L'humiliation, la dégradation et le ciblage en ligne compromettent la sécurité et la participation des femmes, des personnes de diverses identités de genre et des groupes méritant l'équité et envoient le message qu'elles et ils n'ont pas leur place dans les communautés en ligne. Par conséquent, ils et elles peuvent être plus réticent·e·s à se lancer dans des activités susceptibles d'attirer l'attention du public.

Les liens réels et actuels entre la haine en ligne et la violence hors ligne ont été discutés et démontrés.[23] La haine en ligne peut être le précurseur ou un paramètre de prévision d'un préjudice hors ligne.[24] La propagande haineuse en ligne a été utilisée pour signaler et organiser la violence ethnoraciale, religieuse et sexiste ou misogynie. [25] Des événements hors ligne tels que les élections fédérales, provinciales ou municipales au Canada, les récents convois de camionneur·euse·s [26] et le meurtre d'une famille musulmane à London (Ontario)[27] ont été corrélés et ont entraîné une augmentation des activités haineuses et de la radicalisation sur les plateformes en ligne.[28]

Les participant·e·s aux groupes de discussion ont mentionné d'autres questions hautement politisées, telles que le mouvement Wet'suwet'en, la résistance palestinienne, le meurtre de George Floyd, la législation anti-trans et l'interdiction de l'avortement, comme créant la tempête parfaite pour la montée de la haine en ligne. Des études ont montré que le racisme anti-Noir en ligne est à la fois la cause et l'origine du mouvement Black Lives Matter.[29] La pandémie de COVID-19 et la couverture médiatique qui lui est associée ont été liées à la montée en flèche de la haine anti-asiatique en ligne et hors ligne.[30] Une étude sur les données des médias sociaux de 2021, commandée par l'organisation caritative pour la jeunesse Ditch the Label, fait état d'une augmentation de 2 770 % des discours haineux anti-asiatiques en ligne au cours de la seule première année de la pandémie.[31] Aujourd'hui, il n'est pas possible de faire une distinction claire entre les préjudices subis dans la rue et ceux subis sur nos écrans ; chacun d'eux a des répercussions tangibles et durables sur les personnes et la société.

Malgré ses graves implications, la haine en ligne est un sujet glissant et, par conséquent, moins sujet à contrôle. Dans les groupes de discussion et les réponses aux sondages, les jeunes de tout le Canada ont réclamé des cadres réglementaires adéquats et appropriés, axés sur les survivant·e·s, des efforts de lutte, des réponses communautaires et des plates-formes pour minimiser la haine et atténuer les préjudices.

L'objectif du projet Bloquons la haine de la YWCA Canada est de construire une résilience numérique qui va au-delà de la résilience individuelle et communautaire ou de la sécurité en ligne, pour atteindre une résilience au niveau des systèmes qui incorpore (i) la réimagination et la réglementation de la conception, de la gouvernance et des pratiques de modération du contenu des plateformes en ligne et (ii) l'élaboration et la mise en œuvre de réponses de la société civile et de cadres réglementaires qui soutiennent et appliquent un engagement sûr et inclusif sur les plateformes en ligne. Issues du dialogue communautaire et de la collecte de données, les recommandations incluses dans ce rapport fournissent des lignes directrices éthiques et des points de référence équitables pour les changements au niveau des systèmes (y compris l'action fédérale, la responsabilité des plateformes, l'éducation du public et les réponses communautaires) afin d'assurer la sécurité en ligne à travers le Canada.

### **CE QUE FAIT LA YWCA**

*Bloquons la haine : favoriser la résilience contre les discours haineux en ligne* est un projet de recherche et de mobilisation des connaissances d'une durée de quatre ans financée par le Fonds pour la résilience des collectivités de Sécurité publique Canada. Il travaille avec divers secteurs pour co-crée des solutions concrètes aux discours et crimes haineux en ligne dans les communautés à travers le Canada. En utilisant une approche de recherche communautaire participative, l'objectif global de ce projet est d'améliorer la

# #BLOQUONS LA HAINE

résilience des communautés et de développer des outils pour prévenir, traiter et signaler la haine en ligne à travers le Canada.

Il vise à renforcer les réponses de la société civile aux niveaux national et local par l'engagement du secteur de l'information, de la communication et des technologies (TIC) ainsi que des communautés locales dans la création et le partage de contre-récits s'opposant au racisme anti-Noir, au racisme anti-Autochtone, à l'islamophobie, à la transphobie, à l'homophobie, à la xénophobie, au nationalisme radical ou à d'autres discours nuisibles. Le projet est axé sur les jeunes de 14 à 30 ans dans les communautés du Canada, en particulier les jeunes en situation de marginalisation, notamment les jeunes femmes et les jeunes de diverses identités de genre, les jeunes Noir·e·s, Autochtones et racisé·e·s, les jeunes 2SLGBTQIA+, les jeunes des communautés rurales ou éloignées et des minorités religieuses, et les jeunes en situation de handicap.

Le projet comporte quatre volets : recherche et mobilisation des connaissances, création de partenariats avec une coalition de parties prenantes, élaboration d'outils pour lutter contre les discours haineux au Canada et renforcement des capacités des acteur·trice·s communautaires. Les conclusions alimenteront les conversations avec les expert·e·s et les principales parties prenantes - groupes et organisations communautaires,



survivant·e·s, entreprises technologiques, décideur·euse·s politiques, universitaires - afin de s'attaquer aux discours de haine, aux crimes haineux et à la radicalisation vers la violence. Les outils développés dans le cadre de ce projet contribueront à renforcer les communautés, à établir des espaces en ligne plus sûrs et à réduire la probabilité de violence et de radicalisation en créant des espaces en ligne plus sûrs et plus inclusifs.

Le projet s'appuie sur des recherches antérieures menées par la YWCA Canada sur la violence fondée sur le genre et facilitée par la technologie. Dans le cadre du projet Shift - créer un monde numérique plus sûr pour les jeunes femmes, la YWCA Canada et les partenaires du projet ont développé une gamme de ressources pour aider les jeunes femmes, les filles et les jeunes de diverses identités de genre à rester plus en sécurité en ligne et les adultes à pouvoir mieux soutenir les jeunes lorsqu'un incident de cyberviolence se produit. Les conclusions et les mesures supplémentaires identifiées par le projet Shift ont inspiré l'approche intersectionnelle de la haine en ligne et des systèmes et de la gouvernance des plateformes adoptée dans le projet Bloquons la haine.

Afin de soutenir et d'étendre le travail du projet Bloquons la haine, la YWCA Canada a développé le programme YWCA Déstabiliser et démanteler ! Bourse de leadership. Grâce à cette bourse rémunérée, huit jeunes employé·e·s PQTANDC[32] issu·e·s de l'ensemble du mouvement YWCA ont eu l'occasion de faire progresser leur leadership progressiste et de s'engager dans la collecte participative de données. Travaillant en collaboration sur le dialogue communautaire et la collecte de données, les boursier·ère·s en leadership ont veillé à ce que les lacunes en matière de connaissances et les expériences vécues soient nommées et centrées dans le travail de YWCA Canada. Les récipiendaires de bourses ont participé à des groupes de discussion pilotes où elles et ils ont façonné et co-créé les thèmes et les questions de la recherche. Grâce à une formation aux processus de recherche participative communautaire (PRPC), les boursier·ère·s ont dirigé des groupes de discussion à travers le pays pour comprendre les contextes et les expériences uniques des survivant·e·s au Canada et co-créer des solutions communautaires pour faire face à la haine en ligne.



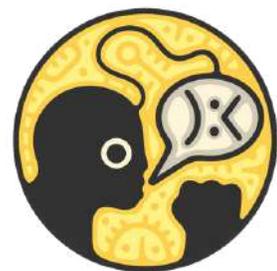
## MÉTHODOLOGIE

En mettant l'accent sur les apprentissages communautaires et les solutions centrées sur les survivant·e·s, le projet Bloquons la haine s'est associé aux boursier·ère·s en leadership Déstabiliser et démanteler ! de YWCA - une cohorte de jeunes auto-identifiés, bispirituel.le.s, queer, trans, Noir·e·s, Autochtones et personnes de couleur membres du mouvement YWCA - pour faire avancer ce travail. La recherche a commencé par un examen des recherches existantes sur la haine en ligne et des interventions communautaires et législatives afin de recueillir des informations préliminaires sur l'état de la haine en ligne au Canada et sur les rôles, les responsabilités et la réglementation des plateformes sociales en ligne. Ce contexte a été suivi de deux phases complémentaires : (1) les consultations des groupes de discussion, et (2) les enquêtes nationales. Les boursier·ère·s en leadership ont été inclu·e·s dans toutes les facettes du projet de recherche et ont fourni une formation, un soutien et un mentorat en matière de processus de recherche participative communautaire (PRPC), d'antiracisme et d'anti-oppression. Grâce à leur travail, les boursier·ère·s ont veillé à ce que les lacunes en matière de connaissances, les expériences vécues et les circonstances locales soient nommées et centrées dans l'élaboration de ce rapport.

YWCA Canada a organisé dix consultations de groupes de discussion en février et mars 2022, impliquant plus de 50 participant·e·s[33] dans des communautés à travers le Canada. Les groupes de discussion ont été menés en français et en anglais.

Un consentement éclairé a été obtenu de toutes et tous les participant·e·s individuellement impliqué·e·s dans cette étude. L'élément central du cadre de processus de recherche participative communautaire est la nécessité de partir des préoccupations des survivant·e·s et des stratégies d'action proposées, et de les soutenir par des recherches qui transforment les idées et les problèmes des communautés consultées en appels à l'action. En tant que jeunes et survivant·e·s eux-mêmes et elles-mêmes, les boursier·ère·s ont cartographié les contextes et expériences uniques des survivant·e·s au Canada pour co-créditer des solutions communautaires qui répondent à la montée de la haine en ligne.

Pour ajouter des données représentatives à ces riches échanges entre pair·e·s, YWCA Canada a commandé une enquête nationale auprès de plus de 1000 jeunes femmes et jeunes de diverses identités de genre âgé·e·s de 16 à 30 ans, menée par Environics Research entre juin et septembre 2022.[34] Les données ont été pondérées en fonction du recensement national afin que l'échantillon corresponde à la population du Canada selon l'âge et la région. Les jeunes femmes et les jeunes de diverses identités de genre de tout le pays ont été invité·e·s à partager leur compréhension, leurs perspectives, leurs expériences et leurs réponses à la haine





# 03 Réalités du discours haineux en ligne au Canada

D'après les consultations des groupes de discussion et les réponses aux enquêtes, il est clair que l'architecture actuelle des espaces en ligne permet et encourage les expressions en ligne de discours haineux. « Les plateformes en ligne ont fourni à des personnes et à des groupes des occasions sans précédent de diffuser du contenu préjudiciable et de recruter des adeptes d'idéologies haineuses.[34A] Les participant·e·s ont fait la lumière sur la façon dont les jeunes vivent et réagissent à la haine incessante en ligne au Canada.

## VÉCU TÔT, ET PARTOUT

Selon une enquête nationale menée par Environics Research pour le compte de YWCA Canada, plus d'une jeune femme et d'un jeune de diverses identités de genre sur quatre ont été personnellement ciblé·e·s par la haine en ligne et un·e sur deux en a été témoin.[35] Environ 60 % des jeunes survivant·e·s qui ont directement fait l'expérience de la haine en ligne sont ciblé·e·s tous les mois, voire plus fréquemment, et pour beaucoup, c'est une réalité quotidienne. Les jeunes en situation de handicap sont 70 % plus susceptibles d'être directement victimes de la haine en ligne, les jeunes des communautés 2SLGBTQIA+ et Autochtones sont environ 60 % plus susceptibles, et les jeunes Noir·e·s sont 53 % plus susceptibles d'être la cible de la haine en ligne.

Les jeunes ressentent souvent les espaces en ligne comme toxiques ou menaçants. La moitié des personnes qui ont déclaré avoir été victimes de discours haineux en ligne au cours des deux dernières années ont été ciblées sur Facebook ; les autres canaux courants sont Instagram, TikTok et Snapchat.[36] Pour un·e participant·e au groupe de discussion, son premier contact avec la haine en ligne a commencé pendant l'enfance sur Club Penguin[37] et se poursuit sur Twitch et Twitter.

À travers le Canada, plus d'une jeune femme et d'un jeune de diverses identités de genre sur quatre ont été personnellement ciblé·e·s par la haine en ligne et un·e sur deux en a été témoin.

Une autre survivante et joueuse passionnée a raconté la fois où un homme l'a attaquée en ligne en publiant où et quand elle serait à une convention, ce qui lui a valu de recevoir de multiples menaces de violence sexuelle et physique. Elle a découvert par la suite que beaucoup de ces messages avaient été envoyés par des adolescent·e·s et des préadolescent·e·s. Selon elle, la haine qui prolifère sur les plateformes en ligne « commence jeune avec Twitch et elle commence de manière très agressive. » Elle a fini par quitter la plate-forme. Cela a eu un impact sur ses revenus et l'a également empêchée de saisir d'autres opportunités rémunérées en personne par crainte d'être blessée. Ces expériences révèlent que les discours haineux en ligne comportent toujours la menace sous-jacente de se déplacer hors ligne et de menacer d'agresser les utilisateurs et utilisatrices de la plateforme en personne ou de « lâcher des infos ». Les participant·e·s ont décrit le traumatisme et la peur récurrente associés à la haine en ligne.

Alors que les enfants et les jeunes passent de plus en plus de temps sur des appareils mobiles, des tablettes et des ordinateurs pour des activités scolaires et non scolaires[38], une augmentation de 37 % de la victimisation en ligne globale des jeunes a été signalée par le Centre canadien de protection de l'enfance en février 2022.[39]

Une étude réalisée en 2020 a révélé une **augmentation inquiétante de 70 %** de la toxicité en ligne, de la cyberintimidation et des discours de haine interpersonnelle chez les enfants lors des discussions en ligne.

Comme l'a dit un·e participant·e, lorsque les enfants sont exposés pour la première fois à des messages haineux, « elles et ils apprennent sans contexte ni signification ». En étant constamment exposés à des cultures de la haine[40], ils et elles deviennent des cibles, des auteur·e·s et des amplificateur·trice·s de la haine en ligne. Une étude réalisée en 2020 a révélé une augmentation inquiétante de 70 % de la toxicité en ligne, de la cyberintimidation et des discours de haine interpersonnelle chez les enfants lors des discussions en ligne. [41] Bien que les jeunes Canadien·ne·s soient plus exposé·e·s à la haine et au harcèlement en ligne, ils sont également plus susceptibles d'être influencé·e·s par des opinions haineuses.

## RÔLE DES PLATEFORMES SOCIALES EN LIGNE

Le fonctionnement interne des plateformes en ligne influence ce que les utilisateur·trice·s partagent et ce qu'ils et elles en viennent à croire. Meta et d'autres entreprises à but lucratif conçoivent des algorithmes propriétaires qui, implicitement ou explicitement, alimentent la discorde et la haine. Les algorithmes axés sur l'engagement stimulent le contenu le plus susceptible d'attirer les clics, les commentaires et les partages. Ces modèles sont loin d'être passifs. Les messages qui apparaissent dans le fil d'actualité des utilisateur·trice·s donnent le ton à leurs interactions et aux informations qu'ils et elles traitent. Par exemple, une participante au groupe de discussion a essayé de créer un compte TikTok secondaire. Après qu'elle ait fait un seul commentaire sur le nationalisme de droite, des contenus similaires sont apparus sous forme de suggestions. Ce biais de confirmation a été identifié par d'autres participant·e·s aux groupes de discussion qui ont remarqué que leurs flux se remplissaient de points de vue qui soutenaient leurs opinions et ne les remettaient pas en question ou ne les développaient pas. Selon Fisher et Taub, les jeunes suivent les « structures incitatives » et les normes sociales des plateformes en ligne jusqu'à ce qu'elles et ils « arrivent progressivement au discours de haine ».[42]

Un autre aspect insidieux du fonctionnement actuel des plateformes est l'impact du biais algorithmique[43] sur la diversité. Les participant·e·s ont noté que les plateformes amplifient de manière sélective le contenu des créateurs de contenu traditionnels au détriment des créateur·trice·s

marginalisé·e·s. Des études montrent que les modèles d'IA formés pour détecter les discours de haine peuvent perpétuer les préjugés raciaux.[44] À la suite de la Journée des robes rouges du 5 mai 2021, une journée destinée à sensibiliser à la cause des femmes et des filles Autochtones disparues et assassinées (FFADA), des militant·e·s et des allié·e·s Autochtones ont constaté que des messages concernant les FFADA avaient disparu de leurs comptes Instagram.[45] Des préoccupations similaires ont été soulevées par les porte-parole de Black Lives Matter, dont les comptes ont été signalés à plusieurs reprises par Facebook, alors que le racisme anti-Noir a pu se poursuivre sans conséquence. Un participant a commenté qu'au début de l'année, « lorsque le mot #Palestine était tendance sur Instagram, [l'application] bannissait par ombres chinoises les utilisateurs qui écrivaient le mot Palestine en entier. » Cela signifie que toute discussion ou soutien à ce sujet a été atténué.

Malgré les efforts des plateformes pour prévenir et mettre fin à la haine en ligne[46], leurs mécanismes sous-jacents privilégient le profit à l'intérêt public. Une personne participante a qualifié les fonctions de sécurité d'Instagram de contre-productives, une autre a ajouté que les filtres de discours de haine sont intrinsèquement oppressifs. Elles ont observé que les plateformes n'appliquent les règles que contre les formes les plus évidentes et indéniables de haine (par exemple, les insultes), tandis que les comptes et les messages ciblant des créateur·trice·s moins connu·e·s et moins ordinaires ne sont pas contrôlés.

Cela conduit beaucoup d'utilisateur·trice·s marginalisé·e·s et méritant·e·s à quitter les plateformes ou les oblige à filtrer les messages. En limitant les demandes de messages et d'autres fonctionnalités, les femmes, les personnes de diverses identités de genre et d'autres créateur·trice·s méritant l'équité sont privé·e·s de contrats, d'engagements rémunérés et d'opportunités de réseautage. En outre, la modération par le biais du traitement du langage naturel et des modérateur·trice·s humain·e·s tend à se concentrer sur les principales communautés et langues, peu d'expertise ou de ressources étant allouées à la compréhension des nuances de ce qui est considéré comme offensant dans les communautés Autochtones ou immigrées et dans d'autres contextes. Compte tenu de ces questions, il est vraiment nécessaire de repenser la conception, la gouvernance et la réglementation des plateformes sociales en ligne plutôt que de se concentrer sur la limitation de l'expression de la haine dans ces espaces.



## LA LIBERTÉ DE QUI ?

Il est urgent de mettre en place de nouvelles protections pour garantir des expériences en ligne sûres pour toutes et tous, en particulier pour les jeunes et les personnes issues de groupes historiquement et systématiquement marginalisés. Cependant, l'idée d'une législation sur les discours de haine ou de dispositions relatives aux discours de haine dans la législation sur les droits de la personne est parfois critiquée pour son caractère de censure[47], pour les limites qu'elle impose au débat démocratique libre et ouvert et pour les atteintes aux libertés civiles.[48] Il s'agit en fait de l'expression libre et sans entrave d'un discours de haine qui porte atteinte à la liberté d'expression, au débat et à la démocratie et qui cause des dommages physiques et psychologiques aux femmes, aux filles, aux personnes de diverses identités de genre ou aux membres des communautés Autochtones, 2SLGBTQIA+, Noires, racisées, immigrées ou autres communautés méritant l'équité. Ce débat sur « le discours de haine contre la liberté d'expression » ne doit pas être utilisé comme un moyen rhétorique pour supprimer toute idée de restrictions gouvernementales sur le discours de haine.

Les gouvernements ont le devoir d'interdire les discours de haine tout en protégeant les opinions diverses et

dissidentes. La liberté d'expression ne défend pas la liberté de s'exprimer d'une manière qui attaque, discrimine ou incite à la violence et à la haine.[49] À l'heure actuelle, les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre ne jouissent pas de la liberté d'expression, car elles sont réduites au silence, étouffées et chassées des plateformes numériques par d'autres personnes dont l'exercice de la liberté d'expression implique des discours de haine, des intimidations et des menaces. Si les gouvernements n'agissent pas, quelle liberté de parole et d'expression protégeons-nous ceux ou celles qui perpétuent le mal ou ceux et celles qui sont lésé·e·s ?

Le système judiciaire canadien et les gouvernements fédéraux et provinciaux reconnaissent que le droit de s'exprimer, tout comme les autres droits et libertés inscrits dans la Charte canadienne des droits et libertés, n'est pas absolu. Il est soumis à des limitations raisonnables et justifiables nécessaires à la défense des droits à l'égalité, à la non-discrimination et aux valeurs fondamentales qui sous-tendent la liberté d'expression.[50] Des limites proportionnelles sont nécessaires pour empêcher la diffusion publique de la haine et protéger des perspectives diverses sans exclure systématiquement des groupes ou des voix.

*« À l'heure actuelle, les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre ne jouissent pas de la liberté d'expression, car elles sont réduites au silence, étouffées et chassées des plateformes numériques par d'autres personnes dont l'exercice de la liberté d'expression implique des discours de haine, des intimidations et des menaces. »*

Essentiellement, la liberté d' expression exige de se libérer de certaines des expressions de haine les plus flagrantes et les plus nuisibles. Le gouvernement du Canada doit adopter une approche équilibrée et perspicace pour sauvegarder le droit d'expression tout en veillant à ce que les groupes déjà marginalisés ne paient pas un prix élevé pour leur participation aux plateformes numériques.

## LA NATURE GÉNÉRÉE DE LA HAINE EN LIGNE

Les plateformes sociales en ligne sont souvent des espaces hostiles, en particulier pour les femmes, les filles, les personnes de diverses identités de genre et celles dont l'identité intersectionnelle les expose davantage à la haine en ligne.

« le simple fait d'exister en ligne en tant que femme, trans ou personne de diverses identités de genre est considéré comme une invitation à la haine ».

- Groupe de discussion de participant·e

Les personnes participantes aux groupes de discussion ont révélé que la haine qu'elles ont vécu ou dont elles ont été témoins en ligne était souvent et clairement liée au genre.

Une participante a déclaré que « le simple fait d'exister en ligne en tant que femme, trans ou personne de diverses identités de genre est considéré comme une invitation à la haine ». D'autres personnes ont révélé que leur genre, leur expression de genre, leur identité de genre ou leur genre perçu se combinaient à d'autres facteurs tels que l'orientation sexuelle, l'appartenance à un groupe Autochtone, la racialisation, le fait de vivre en situation de handicap et l'âge pour faire d'elles un objet de haine en ligne.

Si les personnes de tous genres sont victimes de la haine en ligne, les femmes et les personnes de diverses identités de genre sont ciblées de manière disproportionnée dans l'arène numérique. Elles subissent beaucoup plus de haine en ligne, à la fois en termes de gravité et de volume, simplement parce qu'elles existent en dehors de la binarité de genre, parce qu'elles repoussent les normes rigides du genre ou parce qu'elles s'expriment sur les questions de justice entre les genres et les questions d'intérêt féministe et politique.[51]

Pourtant, les plateformes en ligne ne reconnaissent pas systématiquement la gravité de la haine en ligne dirigée contre les femmes et les groupes méritant l'équité et n'y répondent pas. Une étude réalisée en 2022 par le Center for Countering Digital Hate (CCDH), qui a analysé des milliers de messages directs de cinq femmes très en vue sur Instagram, a révélé que la plateforme n'a pas donné suite à 90 % des abus envoyés par message direct aux femmes, alors que les messages violaient clairement les directives de la communauté et étaient signalés aux modérateur·trice·s. [52]

Les contours de la haine et du harcèlement en ligne sont indéniablement et ostensiblement genrés. Dans le monde, plus de 7 personnes sur 10 qui signalent des actes de haine en ligne sont des femmes ou des filles.[53] Parmi elles, les jeunes et les personnes racisées sont les plus exposées. Un sondage commandé par la Fondation canadienne des relations raciales (FCRR) par l'intermédiaire d'Abacus Data indique que les Canadien·ne·s racisé·e·s sont trois fois plus susceptibles d'être victimes de discours haineux en ligne que la population générale et que le groupe d'âge le plus à risque est celui des jeunes de 18 à 29 ans.[54] La haine en ligne est donc une question de genre, et c'est une question intersectionnelle.

Le discours de haine constitue une forme de violence fondée sur le genre (VFG) et est un moyen par lequel la misogynie et le sexisme opèrent en ligne. La haine en ligne est utilisée comme une arme contre les femmes et les personnes de diverses identités de genre pour attaquer l'apparence, invalider l'identité, mettre en danger la sécurité, contrôler la vie personnelle, remettre en question les valeurs, faire honte aux comportements sexuels, nuire à la réputation, réduire la résistance au silence et contrôler les espaces en ligne. Les expressions numériques de la violence fondée sur le genre, ou de la violence fondée sur le genre et facilitée par la technologie comprennent les discours haineux ainsi que la traque, le harcèlement sexuel et le partage non consenti d'images.

Les discours haineux à l'encontre des femmes et des personnes de diverses identités de genre présentent des caractéristiques genrées évidentes.[55] Les participant·e·s aux groupes de discussion ont mentionné que même lorsque leur race, leur religion ou d'autres facteurs identitaires semblaient être la principale raison de la haine ciblée, le genre était un facteur aggravant. Selon une enquête nationale menée en septembre 2022 par Environics Research et commandée par YWCA Canada, les formes les plus courantes de haine en ligne vécues par les femmes et les jeunes de diverses identités de genre âgés de 16 à 30 ans au Canada sont de nature sexiste et misogyne ou fondée sur le type de corps ou les caractéristiques physiques.[56] Pour les femmes, les filles et les jeunes de diverses identités de genre, révéler leur identité de genre signifiait recevoir des menaces de violence sexuelle ou physique de la part d'inconnu·e·s lançant des menaces de viol ou de mort ou faisant des plaisanteries et des coups de gueule de nature sexuelle et discriminatoire.

Une participante a évoqué la montée de la haine genrée en ligne : « Maintenant que les pronoms sont plus importants et qu'on prête plus d'attention à leur utilisation, cela a donné lieu à beaucoup plus de discours haineux sur le genre et l'identité sexuelle ». Plusieurs participant·e·s aux groupes de discussion ont noté une baisse significative de leur expérience de la haine en ligne lorsqu'ils ou elles n'affichaient pas leurs pronoms, leurs photos ou d'autres marqueurs d'identité de genre et sexuelle en ligne. Cela met en évidence une autre dimension de la violence associée à la haine en ligne : la répression numérique et l'effacement du soi et de l'identité. L'élimination des discours de haine est essentielle pour garantir que les personnes de tous genres et de toutes identités puissent participer pleinement aux plateformes en ligne sans crainte.

**Les formes les plus courantes de haine en ligne vécues par les femmes et les jeunes de diverses identités de genre âgés de 16 à 30 ans au Canada sont de nature **sexiste et misogyne** ou fondée sur le type de corps ou les caractéristiques physiques.**

## DÉSACTIVER LA DÉMOCRATIE : LES EFFETS PARALYSANTS DE LA CIRCULATION DE LA HAINE EN LIGNE

Une société démocratique libre et fonctionnelle repose sur un engagement public ouvert et diversifié. Une haine non réglementée et modérée de manière inefficace sape la démocratie. Elle sert à exclure certaines voix des espaces en ligne et de la vie publique et constitue une menace pour la sécurité des communautés et la cohésion sociale. La haine en ligne à l'encontre des femmes et des personnes de diverses identités de genre a un effet paralysant[57] sur le discours démocratique[58], ainsi que sur leur ambition et leur possibilité d'être politiquement actives[59] ou de participer à des opportunités de visibilité et à des professions en contact avec le public comme les journalistes, les politicien·ne·s, les défenseur·e·s des droits de la personne, les activistes et les artistes.[60] Même lorsqu'ils ou elles participent, leur participation est précaire. Les campagnes de haine organisées, la désinformation générée[61], les menaces et la violence en ligne ont été utilisées pour discréditer et intimider des personnalités publiques au Canada, en particulier les femmes ou les membres des communautés Noires, Autochtones, racisées ou 2SLGBTQIA+. Cela inclut Brandi Morin, Christine Labrie, Joanna Bernard, Rana Bokhari, Iqra Khalid, Rachel Gilmore, Erica Ifill, Chrystia Freeland, Catherine McKenna, Kathleen Wynne, Saba Eitizaz et Raisa Patel, entre autres.[62] La prolifération de la haine en ligne et l'absence de protections indiquent que les femmes et les personnes de diverses identités de genre ne méritent pas d'occuper des fonctions politiques ou publiques ni d'occuper un espace dans le domaine numérique.

## « Une haine non réglementée et modérée de manière inefficace sape la démocratie »

La haine en ligne est un obstacle à une participation pleine et entière à la société, qui conduit à la privation des droits et au désengagement. Les jeunes femmes et les jeunes de diverses identités de genre qui ont participé à nos groupes de discussion ont affirmé que les expériences de haine en ligne avaient un impact direct sur leur liberté d'expression. Beaucoup ont réagi à ces événements en minimisant ou en limitant leur présence en ligne et leur participation à la vie publique. En conséquence, les jeunes femmes et les jeunes de diverses identités de genre renoncent à s'exprimer ou à exercer une influence dans les espaces numériques. [63] Une personne participante a mentionné l'écart entre la haine reçue par les créateur·trice·s de contenu représentant les Autochtones et celle reçue par leurs homologues représentant les blancs. De cette façon, la haine en ligne contribue à l'effacement et à la suppression des cultures et du patrimoine Autochtones.

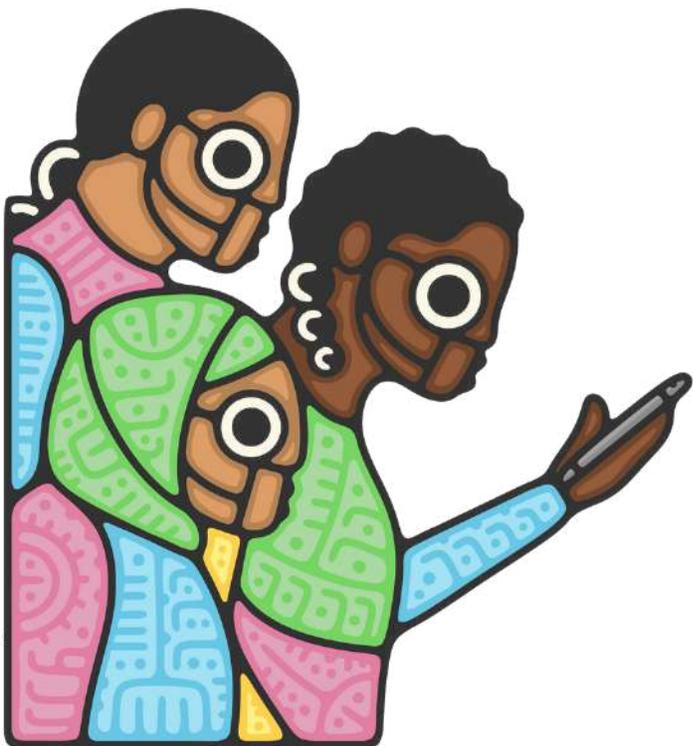
Nos recherches montrent que la haine en ligne ou la violence fondée sur le genre et facilitée par la technologie n'ont pas besoin d'être directement vécues pour susciter la prudence et l'autocensure. La peur et l'appréhension de voir d'autres personnes se heurter à la haine en ligne dissuadent les nouvelles générations de femmes, de filles et de jeunes de diverses identités de genre, de s'engager dans la vie publique et d'exercer des fonctions politiques. La privation du droit de vote de ces groupes empêche la participation, la représentation et le leadership diversifiés nécessaires à des communautés inclusives et à l'engagement civique.

## COMMENT LES JEUNES RÉAGISSENT

Au-delà des statistiques stupéfiantes et des gros titres choquants, les réalités de la haine en ligne concernant les jeunes sont insuffisamment discutées et inégalement vécues. La mutation numérique sans précédent de la vie sociale, du travail et de l'éducation - accélérée par la pandémie de COVID-19 - a catapulté l'utilisation des services internet, des plateformes de contenu et des sites de diffusion continue. Alors que le monde est plus connecté que jamais, cette déferlante numérique a placé davantage de jeunes dans la ligne de mire des préjudices et des violations des droits de la personne liés à l'utilisation de la technologie numérique, avec des impacts dévastateurs.

Toutes et tous les participant·e·s aux groupes de discussion, sans exception, avaient récemment été victimes et/ou témoins d'une forme de haine ou de harcèlement en ligne.

Les identités sont largement constituées socialement. Qu'est-ce que cela signifie pour la formation de soi et la confiance en soi lorsque les jeunes sont de plus en plus poussé·e·s dans des espaces en ligne où leur dignité, leurs valeurs et leur existence sont attaquées ? Quelles stratégies emploient-ils ou elles pour réagir et s'élever contre les actes et attitudes haineux ?



01 Se protéger

02 Protéger les autres et s'organiser - Des témoins actifs en ligne

Toutes et tous les participant·e·s aux groupes de discussion, sans exception, avaient récemment été victimes et/ou témoins d'une forme de haine ou de harcèlement en ligne.

## 1. Se protéger

Le passage des discours haineux en ligne des canaux marginaux aux espaces en ligne grand public a modifié la nature de l'engagement en ligne. Beaucoup de participant·e·s auraient eu recours à des tactiques d'autopréservation telles que le filtrage ou la restriction des commentaires sur leurs pages ou leurs posts afin de minimiser l'exposition au vitriol en ligne. De plus en plus, les expériences vécues en ligne par les jeunes femmes, les jeunes de diverses identités de genre et les groupes marginalisés les amènent à s'autocensurer, à limiter leurs interactions numériques et, finalement, à quitter les plateformes en ligne.

Des célébrités telles que Elliot Page, Selena Gomez, Lesley Jones, Daisy Ridley, Ruby Rose, Chrissy Teigen et Lizzo ont toutes parlé de faire des pauses ou de quitter les plateformes en ligne en raison des dommages causés à leur santé mentale et à leur bien-être. Si faire une pause dans les médias sociaux peut sembler être une bonne idée - et c'est effectivement le cas - les conséquences du désengagement sont plus complexes. À mesure que les espaces en ligne deviennent plus toxiques et hostiles pour les femmes, les personnes de diverses identités de genre et les personnes marginalisées, ils deviennent également moins accessibles et représentatifs. Les personnes et les groupes qui sont injustement et régulièrement ciblés peuvent se désengager des espaces publics en ligne et hors ligne ou opter pour que les paramètres de leurs comptes soient privés. Plusieurs participant·e·s ont mentionné le fait de ne pas afficher publiquement leur visage ou leurs pronoms. D'autres se sont sentis étouffé·e·s politiquement.

La peur et la stigmatisation de la haine en ligne peuvent avoir un impact sur la façon dont les jeunes s'engagent dans n'importe quel contexte et les tenir à l'écart de la sphère publique, notamment pour se présenter aux

élections, devenir journaliste, faire du bénévolat dans leur communauté ou assumer des rôles de leadership et de visibilité. De cette manière et d'autres encore, les discours haineux peuvent priver les jeunes de l'accès à la parole publique. Une participante a mentionné qu'elle a été contrainte d'annuler une manifestation en faveur des droits de la personne qu'elle organisait parce qu'un groupe radical en a eu vent et a menacé de harceler les participant·e·s. Les participant·e·s qui sont des joueur·euse·s ont mentionné que les forums et les communautés de jeux en ligne sont des « foyers de haine », avec peu d'attention à la modération et à la protection.[64] Dans les conversations tenues avec des ami·e·s et des diffuseur·euse·s numériques Noir·e·s, les participant·e·s ont expliqué comment des pratiques comme le « doxxing » [65] et le « swatting » [66] peuvent conduire à la mort en raison de la violence policière actuelle et historique. La question demeure : quelles parties d'elles-mêmes ces personnes doivent-elles réprimer, cacher, minimiser pour se sentir en sécurité en ligne ?



## 2. Protéger les autres et s'organiser - Des témoins actifs en ligne

Les jeunes qui ont participé à nos groupes de discussion étaient en grande partie conscient·e·s des implications de la haine en ligne et de la nécessité d'une action coordonnée. Nombre d'entre eux ou d'entre elles étaient de fervent·e·s allié·e·s de communautés marginalisées ou malmenées et utilisaient leurs plateformes pour s'exprimer en défiant les discours haineux. Les répondant·e·s ont souligné les possibilités stratégiques des plateformes internet pour l'organisation et l'éducation du public. Plusieurs mentions ont été faites de pages, de récits et de personnalités publiques queer, obèses, trans, en situation de handicap, Noires, Autochtones et/ou femmes de couleur qui mettent en avant des idées affirmatives et anti-oppressives. Les participant·e·s ont partagé la façon dont de jeunes célébrités et militant·e·s, tels que l'activiste non binaire Alok Vaid-Menon, ont donné l'exemple de comment répondre à la haine en ligne de manières compatissantes, authentiques et alternatives. Tout comme l'internet est utilisé comme vecteur de haine, certains ont retracé la généalogie de puissants mouvements sociaux comme Black Lives Matter et le mouvement MeToo à des réponses

numériques à des comportements discriminatoires. Cependant, il a été largement reconnu qu'il était facile de se laisser prendre au piège de la mentalité de moutons en ligne et de se livrer à des comportements haineux ou à des brimades. Lorsque la haine est normalisée, la peur de l'exclusion sociale ou de l'aliénation empêche beaucoup d'internautes de prendre la parole pour se défendre ou défendre les autres, et d'agir contre la haine sous toutes ses formes.





# 04 Appels à l' action lancés dans le cadre de consultations de jeunes à l'échelle du Canada

La haine qui se manifeste en ligne ne peut être dissociée de celle qui se manifeste hors ligne. Les deux entraînent des conséquences réelles et sont profondément liées. Les implications de la haine en ligne sur le bien-être psychosocial, les droits de la personne et la sécurité publique sont immenses et justifient des interventions intersectionnelles. La recherche a montré que le trolling, les courriels ou messages sexuellement explicites, la cyberintimidation, les menaces de viol, le partage non consenti d'images intimes, le cyberharcèlement et le doxing font partie d'un continuum entre les manifestations en ligne et hors ligne de la violence facilitée par la technologie à l'encontre des femmes, des communautés de genre divers et des communautés méritant l'équité.[67] Les participant·e·s ont mentionné le traumatisme durable et les peurs récurrentes associés à la haine en ligne. Ils et elles veulent s'assurer que la haine en ligne est prise au sérieux en tant que telle et pas seulement parce qu'elle peut être liée à la haine hors ligne ou y conduire.

Le contenu et les recommandations présentés dans ce rapport sont centrés sur les voix, les expériences vécues et les solutions potentielles partagées par les jeunes femmes et les jeunes

de diverses identités de genre âgés de 16 à 30 ans.

YWCA Canada a réuni dix groupes de discussion en février et mars 2022, animés par notre équipe de recherche et nos boursier·ère·s en leadership, afin de discuter des expériences individuelles et collectives de la haine en ligne à travers le Canada et de développer des solutions générées par la communauté pour freiner la circulation de la haine numérique et atténuer ses méfaits.

Ces recommandations comprennent des mesures concrètes pour (i) les plateformes sociales en ligne (ii) le gouvernement fédéral canadien (iii) les organisations communautaires et à but non lucratif et, (iv) les jeunes et tous les utilisateur·trice·s de plateformes en ligne. Les participant·e·s ont appelé à une approche systémique globale, impliquant une action collective coordonnée par de multiples secteurs et parties prenantes pour répondre efficacement à la haine numérique.

Les recommandations et les perspectives politiques issues des consultations peuvent être classées en quatre thèmes : Plaidoyer, Responsabilité, Soutien et Réglementation.

Plaidoyer et sensibilisation

Responsabilité

Soutien

Réponses réglementaires

## PLAIDOYER ET SENSIBILISATION

« Le pouvoir ne concède rien sans demande. »

- Frederick Douglass, 1857

Parmi les interventions clés formulées par nos participant·e·s figure la nécessité pour les utilisateur·trice·s du numérique et les autres parties prenantes de se confronter au statu quo et de faire pression pour un changement positif. L'éducation publique et les contre-discours sont des points de départ essentiels pour déraciner les discours de haine des espaces numériques. Les jeunes qui ont participé à nos groupes de discussion ne manquaient pas d'idées sur la manière de faire face à la haine en ligne et d'apporter des changements dans les environnements en ligne.

### 1. Tirer parti de la masse critique

**« Il est facile de dire que les entreprises de médias sociaux sont responsables, mais c'est nous qui les maintenons ouverts. Au bout du compte, ce sont des espaces communautaires... »**

#### Participant·e au groupe de discussion

Si les conditions actuelles restent inchangées ou ne sont pas remises en question, c'est en partie parce que l'on ne sait pas combien d'internautes sont touchés par la haine en ligne et de quelle manière. Les statistiques et l'analyse intersectionnelle peuvent être une prise de conscience. Cependant, les plateformes en ligne ne mettent pas à la disposition du public des données claires, fiables et ventilées sur l'incidence, la nature et les réponses à la haine en ligne. Les participant·e·s ont plaidé en faveur de statistiques et de ressources permettant de cartographier l'étendue et les nuances du problème de la haine en ligne, qui pourraient ensuite constituer la base d'une action collective proactive par la mobilisation des parties prenantes.

En plus d'attirer l'attention sur la prévalence de ce phénomène, les participant·e·s ont souligné que le fait de s'unir pour riposter peut obliger les plateformes en ligne à tenir compte de la demande d'espaces exempts de discours haineux.

Bien que les participant·e·s aient cité des exemples d'allié·e·s et de défenseur·euse·s qui prennent des mesures contre la haine en ligne, ils ont reconnu qu'un effort coordonné qui reconnaît la force du nombre peut être plus efficace pour susciter le changement. Les entreprises de médias sociaux recueillent en permanence les réactions des utilisateur·trice·s et surveillent leur comportement. Démissionner, se désengager ou limiter sa présence en ligne n'est pas forcément la solution. Toutefois, les participant·e·s ont souligné que si un nombre suffisant d'utilisateur·trice·s s'expriment ou migrent en masse vers des applications ou des plates-formes axées sur la sécurité et le bien-être en ligne, les entreprises en tiendront compte et modifieront leurs conditions d'utilisation et leurs politiques relatives aux comportements haineux et au harcèlement. Des campagnes coordonnées peuvent favoriser la solidarité et le soutien du public envers les victimes de la haine en ligne et inciter à prendre des mesures supplémentaires.



## 2. Alphabétisation numérique, sécurité et résilience - Formation de témoin en ligne

**« Beaucoup de personnes s'inscrivent sur des sites sociaux tous les jours et la plupart d'entre elles ne savent pas à quel point ils peuvent être dangereux. Il est important de contribuer au partage de l'information et à l'éducation sur les meilleures façons d'utiliser les médias sociaux dans leur but original [comment] vous protéger, comment suivre les meilleures personnes, comment faire en sorte que l'algorithme vous montre le contenu que vous voulez vraiment voir [et] être intentionnel·le dans l'utilisation des médias sociaux... il existe des options pour bloquer, mettre en sourdine, dé-suivre - utilisez-les ! ».**

### **Participant·e au groupe de discussion**

L'éducation numérique, aux médias et à l'information, joue un rôle important dans le développement des compétences techniques et critiques d'une personne. [68] Une réponse systématique à la haine en ligne doit permettre d'équiper et d'éduquer les gens pour qu'ils puissent identifier les événements haineux en ligne, y répondre et s'en protéger. Les participant·e·s ont souligné la nécessité d'une formation obligatoire à la sensibilité et à la sécurité, tant pour les utilisateur·trice·s que pour les employé·e·s des plateformes. Les partenariats entre la société civile, les membres de la communauté, les gouvernements et les entreprises technologiques privées sont essentiels à la mise en œuvre d'une optique intersectionnelle d'équité entre les genres pour analyser et traiter la haine en ligne. [69]

Compte tenu de la précocité avec laquelle les enfants se connectent, de la fréquence à laquelle ils ou elles sont confronté·e·s à la haine numérique et de la facilité avec laquelle la haine s'enracine, les interventions éducatives doivent être proposées tôt et souvent.[70] Les questions d'identité et d'isolement avec lesquelles les jeunes sont aux prises peuvent les rendre plus vulnérables aux messages ou aux groupes haineux. [71]L'enfance et l'adolescence sont des points d'intervention cruciaux pour prévenir les discours de haine en ligne. Apprendre aux enfants l'empathie, la lutte contre le racisme et l'oppression, la pensée critique et l'établissement de relations positives peut les encourager à adopter un comportement respectueux et sûr en ligne et leur donner les moyens de résister aux discours haineux et de les signaler.[72]

Les salles de classe peuvent préparer les enfants à déconstruire les cultures de la haine.[73] et à devenir des agent·e·s du changement. La boîte à outils anti-haine pour les éducateur·trice·s du Canadian Anti-Hate Network, « Confronting Hate in Canadian Schools », propose des mesures concrètes et pratiques aux étudiant·e·s, éducateur·trice·s, administrateur·trice·s, parent·e·s et membres de la communauté.



Les organisations communautaires et à but non lucratif constituent un nœud essentiel dans la création et la diffusion d'outils, de formations et de ressources fondamentales. En collaboration avec l'Anti-Hate Community Leaders' Group, le Council of Agencies Serving South Asians (CASSA) a élaboré une boîte à outils destinée aux organisations et aux victimes dans le but de combattre la haine en ligne par le biais d'une formation à la sécurité, d'un allié en ligne efficace et d'une intervention du ou de la spectateur·trice.

[74] Les campagnes publiques visant à cultiver la tolérance et à confronter la haine peuvent contribuer à réprimer les discours haineux et à faire connaître les contre-messages affirmatifs et alternatifs qui diluent la haine en ligne. Le mouvement européen contre le discours de haine a organisé des sessions de formation pour les blogueurs et les jeunes activistes afin de partager les meilleures pratiques pour mettre en œuvre des pratiques qui élèvent et présentent les communautés marginalisées de manière positive et qui détournent les discours de haine.[75]

### 3. Efforts hors ligne pour déraciner l'oppression et conduire un changement systémique

La création d'une stratégie coordonnée pour éliminer les discours de haine commence par la reconnaissance du fait que la haine en ligne est le reflet des systèmes d'oppression et de marginalisation hors ligne.[76] Pour lutter contre la montée et la propagation de la haine en ligne, nous devons nous attaquer à ses origines hors ligne. Le racisme, la misogynie, le patriarcat, le capacitisme, l'homophobie, la transphobie et d'autres forces corrosives de discrimination sont des éléments structurels profondément ancrés dans la société. Lorsque ces programmes haineux s'expriment en ligne, ils exposent davantage de personnes au danger et exacerbent les impacts insidieux en ligne et hors ligne. Les participant·e·s ont indiqué que les approches multipartites visant à démanteler les systèmes d'oppression hors ligne étaient essentielles pour perturber les manifestations de haine en ligne.

### 4. Le discours du « cœur » : Contre-récits alternatifs

L'internet est complexe. Il peut être éducatif, responsabilisant, délicat et souvent dangereux pour les jeunes, en particulier les jeunes femmes, les jeunes de diverses identités de genre, les personnes racisées et d'autres groupes méritant l'équité. Bien que les approches de suppression de contenu et de blocage de comptes pour lutter contre la haine en ligne soient nécessaires, elles ne peuvent constituer la solution unique, étant donné l'ampleur du problème. En outre, ces approches ne contribuent guère à atténuer les préjudices durables, à éduquer les auteur·e·s et les spectateur·trice·s, ou à donner aux survivant·e·s les moyens de s'exprimer sur ces questions, [77] et survivant·e·s qui se sont exprimé·e·s dans nos groupes de discussion ont mentionné la douleur qui persistait longtemps après la suppression des messages ou des contenus haineux.

Dans le cadre de l'ensemble des outils de lutte contre le discours de haine en ligne, le contre-discours en ligne peut être un moyen puissant et réparateur de reconquérir les espaces en ligne en offrant des points de vue alternatifs, en centrant les voix des survivant·e·s et en créant des opportunités d'éducation communautaire et de guérison collective.[78]

Les contre-récits en ligne peuvent constituer une forme puissante de réponse et de résistance féministe numérique. Face aux retards des plateformes dans la résolution des contenus signalés et la suppression des messages haineux et offensants, les utilisateurs s'appuient de plus en plus sur leur propre travail et leur intelligence pour répondre aux « haisseurs » et attirer l'attention sur les modèles de messages haineux et d'abus en ligne. Un participant a partagé la manière inventive dont il a détourné la transphobie en ligne. Confrontés à une statistique souvent utilisée par les instigateurs de la haine dans les sections de commentaires pour rejeter les identités trans, diminuer leur existence et encourager l'automutilation des personnes trans, ils ont répondu par une réfutation tranchante : « Oh, vous voulez dire le nombre d'officiers de police qui sont impliqués dans des cas de violence domestique ? ».

Les jeunes participant·e·s croient fermement que leurs réponses aux auteur·e·s et aux discours haineux peuvent aider à désamorcer et à diffuser les situations et à développer de nouvelles façons de s'engager en ligne. Ils et elles nous ont orientés vers des personnalités publiques qui utilisent leurs plateformes pour « riposter avec gentillesse » et attirer l'attention sur les méfaits du numérique. Comment les récits alternatifs peuvent-ils les aider à négocier et à se réapproprier les espaces en ligne ? Quels types de contre-publics numériques positifs les jeunes peuvent-ils trouver, ou créer, dans un environnement fondamentalement violent et excluant?

## RESPONSABILITÉ

Les groupes de discussion ont reconnu que les plateformes sociales en ligne ne sont pas des distributeurs passifs de contenu généré par les utilisateur·trice·s. Les plateformes promeuvent activement la circulation de la haine et en tirent profit grâce à des algorithmes qui amplifient les contenus qui divisent et priment les perspectives marginalisées ou racialisées. En fait, il a été prouvé que les espaces en ligne et leurs systèmes de recommandation de contenu peuvent effectivement fonctionner comme des pipelines de polarisation et des pièges menant à la radicalisation.[79] Par exemple, lorsque les entreprises de médias sociaux n'agissent pas pour éliminer les idéologies haineuses et extrémistes telles que la « théorie du grand remplacement » [80], les théories néonazies et suprématistes blanches deviennent plus accessibles et acceptables pour un public plus large et sensible. Des événements aussi récents que la fusillade de masse du 20 mai 2022 à Buffalo, dans l'État de New York, montrent comment l'exposition à la rhétorique et aux activités racistes en ligne peut à son tour exacerber la violence raciste et les crimes haineux. Les plateformes qui prennent au sérieux leurs obligations en matière de modération du contenu peuvent contribuer à garantir des environnements en ligne plus sûrs qui favorisent la participation. Outre l'amélioration de la modération, les participant·e·s ont demandé aux plateformes de « supprimer les comptes, les communautés, les forums, les subreddits et les robots [81][82] » dédiés à la diffusion de la haine ».

Les plateformes sociales en ligne doivent assumer la responsabilité des messages et des valeurs qui y sont véhiculés. Les participant·e·s ont fait valoir que le modèle de génération de revenus des entreprises de médias sociaux repose sur un engagement et une controverse accrus. Cela rend les entreprises intrinsèquement résistantes au changement puisque supprimer la haine signifie supprimer les revenus. Bien qu'elles fassent partie du problème, les plateformes en ligne peuvent faire partie de la solution et constituer une force de changement progressif. Les efforts législatifs et les campagnes de sensibilisation peuvent inciter les plateformes à adapter leur approche des discours de haine en ligne.

### 1. Mesures proactives et préventives

La réglementation actuelle des contenus et les mécanismes de signalement en ligne ne contribuent guère à réduire la prolifération de la haine en ligne. Un certain nombre de participant·e·s ont mentionné que l'utilisation d'agents numériques ou de l'apprentissage automatique au lieu de personnes pour modérer permet des lacunes dans l'identification et la réponse aux auteur·e·s de la haine en ligne. D'un autre côté, le recours à des modérateur·trice·s humains provoque des retards excessifs et expose davantage de personnes à la haine.

Les retards dans la réponse aux comptes ou contenus signalés ont rendu ces voies inefficaces ou moins susceptibles d'être utilisées. Pour protéger les jeunes contre les comportements haineux en ligne, il est essentiel de mettre en place des stratégies préventives qui s'attaquent aux causes profondes des discours haineux, mais qui sont largement absentes des stratégies actuelles. Plutôt que des mesures réactives qui ne contribuent guère à réduire les actes haineux, plusieurs participant·e·s ont préconisé des approches qui visent à prévenir et à dissuader les utilisateur·trice·s de s'engager dans des discours ou des comportements haineux.

Une formation obligatoire à l'anti-oppression et à la sensibilité pour les employé·e·s[83] et les utilisateur·trice·s, ainsi que l'obligation de signer un code d'éthique lors de l'inscription aux médias sociaux ont été suggérées comme moyen de responsabiliser les gens à ne pas commettre de discours haineux. Les organisations de la société civile peuvent renforcer ce message par des actions éducatives et les gouvernements peuvent donner suite en adoptant des réglementations claires et cohérentes sur la haine en ligne.

## 2. Interventions technologiques innovantes

L'exploitation des technologies nouvelles et existantes, en consultation avec les membres de la communauté et les organisations, peut donner lieu à des outils novateurs pour contrer la haine en ligne. Les participant·e·s ont souligné les fonctions de modération de contenu introduites par les entreprises pour endiguer la désinformation et/ou encourager une communication respectueuse. Meta a mis à l'essai des « écrans d'avertissement » [84] qui apparaissent après que quelqu'un ait tapé un message, afin d'éduquer les utilisateur·trice·s et de décourager la publication de discours haineux, de harcèlement et de contenus susceptibles de violer les normes communautaires. L'ensemble des mesures prises par Twitter comprend des notifications contextuelles lorsqu'un·e utilisateur·trice tente de retweeter un « tweet litigieux », des alertes lorsqu'il ou elle participe à des discussions sur des sujets potentiellement « volatils » ou

« intenses », des invites à examiner les messages qui pourraient être « préjudiciables ou offensants » et des rappels à l'engagement respectueux. Tumblr, Pinterest et Instagram ont des politiques et des messages d'intérêt public concernant les contenus signalés comme encourageant l'automutilation ou l'extrémisme.

Les nouvelles mesures invitant les utilisateur·trice·s à réfléchir ou à se réorienter avant de partager ou de s'engager dans un contenu haineux ou nuisible ont été bien accueillies. Parmi les suggestions des participant·e·s, citons les interventions qui permettent de partager des informations sur les ressources de soutien, les recommandations de contenus alternatifs et les « générateurs de retours bienveillants » [85] pour intercepter la haine en ligne. La nécessité de consulter les membres des communautés victimes de la haine a été soulignée comme une étape fondamentale dans le développement d'une technologie adaptée à la création d'espaces en ligne plus sûrs et plus positifs.

## 3. Processus transparents et collaboratifs

Il ressort de nos discussions que le retour d'information est très limité, une fois que les utilisateur·trice·s numériques ont appuyé sur le bouton « signaler ». Les personnes signalant un contenu ou un compte comme étant haineux ou contraire aux directives de la communauté n'ont souvent pas été contactées ou n'ont pas reçu d'explication une fois l'examen effectué. Le public dispose de très peu d'informations désagrégées sur la nature et l'ampleur des incidents haineux survenant sur les différentes plateformes en ligne, et sur la manière dont ils sont traités.

*« La nécessité de consulter les membres des communautés victimes de la haine a été soulignée comme une étape fondamentale dans le développement d'une technologie adaptée à la création d'espaces en ligne plus sûrs et plus positifs. »*

Les groupes communautaires peuvent mobiliser les jeunes pour faire campagne pour plus d'ouverture et de transparence. Pour que les espaces en ligne soient sûrs et accessibles, il faut notamment veiller à ce qu'ils soient représentatifs et réactifs. Si les plateformes en ligne ont créé des départements de développement communautaire et des directeur·trice·s de la confiance et de la sécurité, leur composition et leur processus sont peu connus. Un participant a demandé que les plateformes aient davantage de personnes à des postes de direction qui « se concentrent uniquement sur la sécurité de ces plateformes ». Une autre a ajouté qu'il était important de voir des personnes aux

identités intersectionnelles issues de communautés marginalisées participer à la modération du contenu et à l'élaboration de politiques sur la réglementation de la haine. L'introduction d'une transparence radicale dans les rapports des entreprises peut restaurer la confiance dans l'efficacité des processus et permettre aux utilisateur·trice·s de prendre des décisions éclairées quant à leur engagement continu avec une plateforme et sa communauté.[86] Il faut s'efforcer de consulter et d'impliquer les jeunes aussi étroitement que possible dans la (re)définition des directives communautaires et des politiques de contenu.



## SOUTIEN

**01** Meilleure allocation des ressources pour des espaces plus sûrs et des interventions de soutien

**02** Plateformes en ligne centrées sur la communauté

### **1. Meilleure allocation des ressources pour des espaces plus sûrs et des interventions de soutien**

La capacité à créer le changement est souvent subordonnée aux cycles de financement et à l'approbation. En tant que membres actifs d'associations membres de la YWCA et d'autres organisations communautaires, nos participant·e·s étaient conscient·e·s du fait que les efforts de la base pour lutter contre la haine en ligne étaient minés par des fonds insuffisants ou des processus de subvention complexes. Des investissements à long terme et un soutien à l'innovation numérique sont nécessaires pour lutter de manière créative et efficace contre la haine en ligne. Les participant·e·s ont demandé des processus simplifiés pour financer les organisations communautaires qui réagissent activement à la haine en ligne et qui développent des soutiens pour ceux et celles qui subissent des préjudices en ligne. En outre, cette initiative encouragerait les entreprises à allouer davantage de fonds aux interventions technologiques pour un cyberspace plus sûr, à l'engagement communautaire, ainsi qu'à la formation et au soutien thérapeutique des modérateur·trice·s de contenu qui passent au crible les contenus les plus violents et acerbes sur Internet.

### **2. Plateformes en ligne centrées sur la communauté**

Les participant·e·s ont souligné avec enthousiasme l'existence d'un petit nombre d'applications et de sites web axés sur la communauté qui placent la sécurité et la positivité au cœur de leur modèle économique. Bien que ces options soient des alternatives bienvenues et nécessaires, un soutien plus important est nécessaire pour amener ces changements dans les canaux grand public. Certaines jeunes femmes et certains jeunes de diverses identités de genre faisant partie de nos groupes de discussion ont indiqué qu'ils se tournaient davantage vers les réseaux qui favorisent une communauté plus sûre et plus aimable, ce qui laisse plus de place à la haine dans les plateformes grand public. Pour avoir un impact à grande échelle, les forums de médias communautaires doivent recevoir un financement et des ressources adéquats. [87]

## RÉPONSES RÉGLEMENTAIRES À LA HAINE EN LIGNE

### 01 Contexte législatif canadien

### 02 Appel à l'action fédérale féministe

#### 1. Contexte législatif canadien

Bien que la haine en ligne soit généralement une cible glissante pour les instruments juridiques, le contexte politique canadien rend la lutte contre la haine en ligne plus réalisable par le biais de lois et de cadres réglementaires potentiels. Au Canada, les lois anti-haine aux niveaux fédéral, provincial et territorial imposent des limites raisonnables à la liberté d'expression garantie par l'article 2(b) de la Charte canadienne des droits et libertés. [88] Les articles 318 et 319 du Code pénal imposent des sanctions pénales à toute personne qui prône le génocide, incite publiquement à la violence et promeut délibérément la haine contre un « groupe identifiable ». [89] Un jugement historique de la Cour suprême du Canada en 2013 a statué que les lois contre les discours haineux constituent une limite raisonnable à la liberté d'expression et sont justifiables par la Charte [90] D'autres lois sur les droits de la personne visent à interdire la publication de messages discriminatoires qui perpétuent une propagande dangereuse ou ciblent les membres de groupes particuliers.

Un récent sondage commandé par la Fondation canadienne des relations raciales a révélé que les trois quarts des Canadien.ne.s aimeraient que le gouvernement prenne davantage de mesures pour combattre la haine et le racisme en ligne et que près de quatre Canadien.ne.s sur cinq (79 %) appuient l'introduction d'une législation visant à combattre les formes graves de contenu en ligne préjudiciable, y compris les discours haineux. [91]

79% de  
Canadien.ne.s  
appuient  
l'introduction  
d'une législation  
visant à  
combattre les  
formes graves de  
contenu en ligne  
préjudiciable, y  
compris les  
discours haineux.

Reconnaissant la nécessité d'une action claire et ciblée, le gouvernement du Canada a annoncé une approche coordonnée de l'élaboration d'un cadre législatif et réglementaire pour lutter contre les méfaits en ligne. Le programme du parti libéral pour 2021 promettait des efforts urgents pour « combattre les formes graves de contenu en ligne préjudiciable, en particulier les discours haineux, le contenu terroriste, le contenu qui incite à la violence, le matériel d'abus sexuel sur les enfants et la distribution non consensuelle d'images intimes ».[92]

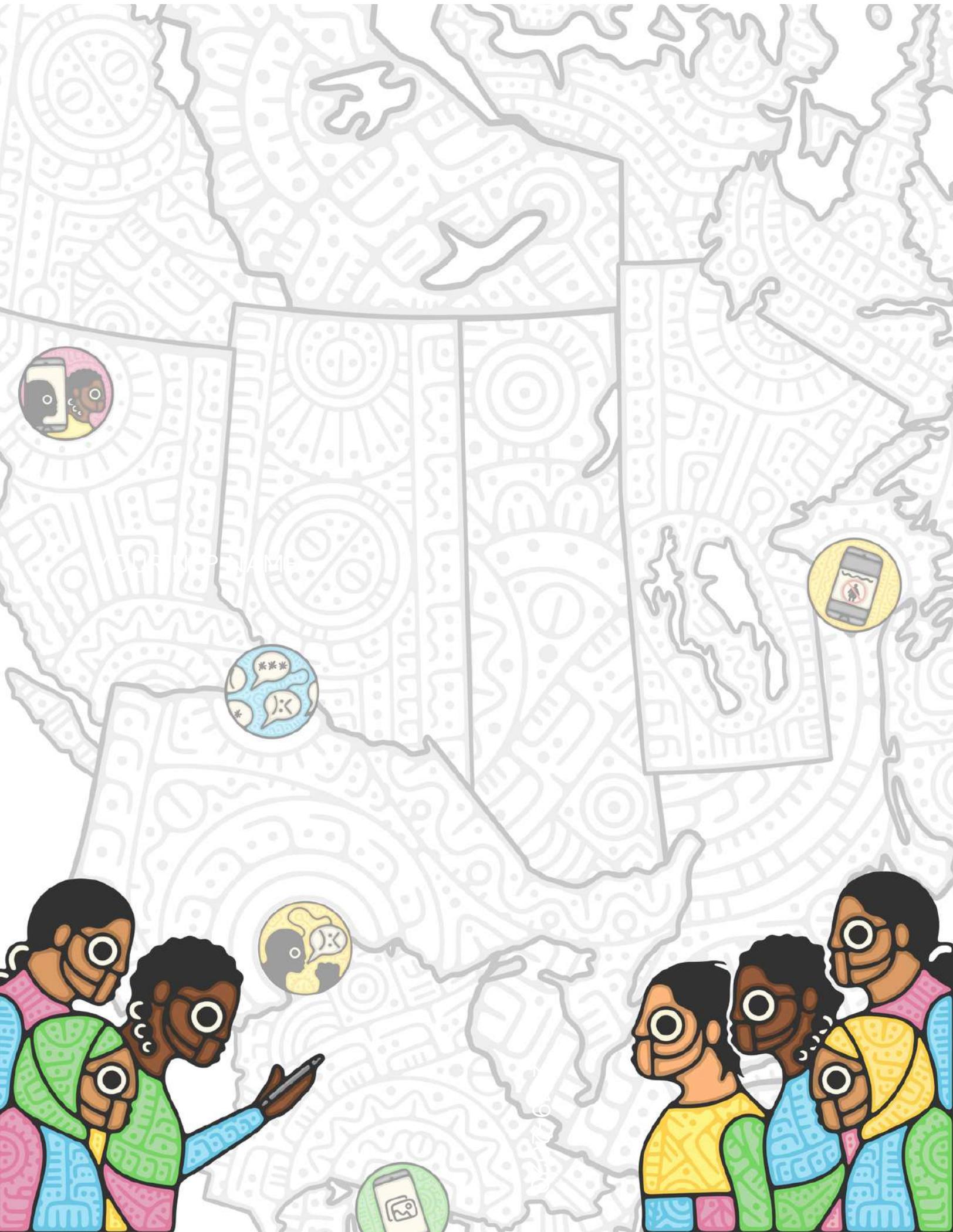
Le projet de loi C-36 proposait de modifier le Code criminel du Canada afin de codifier la définition du discours haineux, de rétablir l'article 13 de la Loi canadienne sur les droits de la personne qui fait de la communication de discours haineux sur Internet un « acte discriminatoire », et d'améliorer le processus de plainte et de recours pour les victimes. Cependant, il a été noté que le cadre proposé pourrait exacerber le « modèle existant et bien documenté de surveillance et de suppression des discours en ligne ciblant les personnes et les communautés méritant l'équité ». La vitesse à laquelle la législation proposée exige des plateformes qu'elles suppriment ou résolvent les comptes et les contenus signalés ou signalés nécessiterait l'utilisation de l'apprentissage automatique et de l'intelligence artificielle. Cette dépendance pourrait perpétuer les préjugés et les inégalités liés aux algorithmes.

Les organisations communautaires et les expert·e·s participent activement à la consultation et fournissent des recommandations. C'est un moment crucial pour profiter de cet élan et mobiliser les jeunes pour le changement.

## 2.Appel à l'action fédérale féministe

De réels progrès dans l'éradication de la haine en ligne nécessitent des efforts au niveau des systèmes, menés par le gouvernement en collaboration avec la société civile et les plateformes en ligne. Les participant·e·s ont appelé à une intervention gouvernementale intersectionnelle pour engendrer une plus grande responsabilité et faire en sorte que les plateformes en ligne soient également responsables de la sécurité en ligne de leurs utilisateur·trice·s et responsables des préjudices qui se produisent sur leurs plateformes ou qui sont facilités par celles-ci.





# 05 Réponses féministes de réglementation de la haine en ligne - Une responsabilité fédérale

Ce rapport présente des considérations fondamentales et des recommandations spécifiques pour des espaces en ligne plus sûrs, issues de la recherche et des consultations communautaires. Il propose cinq principes clés que tous les niveaux de gouvernement doivent prendre en considération lorsqu'ils élaborent et mettent en œuvre des réponses politiques et législatives à la haine en ligne. Sur cette base, il propose quinze recommandations d'action et d'engagement législatif fédéral, organisées autour de cinq colonnes.

Cinq considérations fondamentales :

## 1

### **Le rôle du gouvernement dans la sécurité en ligne**

Le gouvernement fédéral joue un rôle clé dans la promotion de la sécurité en ligne et la lutte contre les discours haineux dans les espaces numériques. Il doit introduire des règlements et mettre en œuvre une réforme juridique pour faire face aux préjudices en ligne. Il s'agit notamment de promulguer une obligation légale et un cadre de responsabilité pour les plateformes en ligne et d'établir une entité réglementaire chargée de surveiller et d'évaluer la mise en œuvre.

Bien que les gouvernements fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux aient un rôle à jouer dans la sécurité en ligne, les recommandations du présent rapport s'appliquent principalement au gouvernement fédéral canadien et peuvent nécessiter une collaboration intergouvernementale.

## 2

### **Approche intersectionnelle et centrée sur les survivant·e·s**

Les perspectives, les besoins et les solutions des survivant·e·s et des communautés directement touchées doivent être à l'avant-plan de ce cadre, dans le but explicite de créer des espaces en ligne plus sûrs pour toutes et tous les Canadien·ne·s et en particulier pour les femmes, les filles, les personnes de diverses identités de genre et celles dont les identités croisées les rendent disproportionnellement vulnérables aux préjudices en ligne. Les réformes juridiques et les réglementations des plateformes doivent être centrées sur des solutions générées par la communauté, des approches tenant compte des traumatismes et des considérations féministes intersectionnelles.

# 3

## Reconnaissance des préjudices individuels et systémiques

Le cadre réglementaire doit reconnaître qu'en plus de causer des préjudices individuels, la haine en ligne constitue également un préjudice systémique pour les collectivités, en particulier pour les groupes historiquement marginalisés et les groupes qui méritent l'équité - ce qui a une incidence sur leur capacité à participer pleinement à la société et à exercer de façon significative leurs droits de la personne.

# 4

## Garantir le droit à la vie privée et à la participation

Le cadre doit responsabiliser les utilisateur·trice·s de la plateforme et garantir le droit à la vie privée, la liberté d'expression, et préserver la capacité de toutes et tous à participer pleinement et utilement au discours numérique et à la vie publique. Le contexte législatif canadien reconnaît que la mise en œuvre de limites proportionnelles à la liberté d'expression peut être nécessaire pour faire respecter les droits à l'égalité, à la non-discrimination et à la liberté d'expression des personnes et des communautés qui sont touchées de manière disproportionnée par les préjudices en ligne.

# 5

## Clarté de la définition et portée législative

Le cadre réglementaire doit être clairement axé sur la haine en ligne et les préjudices connexes. Compte tenu du large éventail de formes et d'expressions de la haine en ligne, le langage législatif doit clairement définir la haine en ligne dans le contexte des plateformes en ligne et énoncer la portée et l'intention de la législation. Bien que la désinformation et la vie privée numérique soient d'autres domaines d'attention essentiels, cette législation doit fournir des efforts ciblés pour freiner la haine en ligne et ne pas risquer de diluer les efforts avec un champ d'application large et mal défini.

Les recommandations pour une action fédérale ont été classées en cinq grands principes fondamentaux : (i) Cadre juridique , (ii) Réglementation des plateformes et modération des contenus (iii) Contrôle, transparence et responsabilité, (iv) Approches intersectorielles pour lutter contre la haine en ligne, (v) Recherche, éducation et soutien

## CADRE JURIDIQUE

1. La loi devrait définir et délimiter les plateformes et services en ligne couverts par la réglementation et créer des catégories basées sur la nature du contenu et les préjudices potentiels. Les recommandations incluses dans ce rapport concernent directement la réglementation des plateformes sociales en ligne et n'incluent pas dans leur champ d'application les fournisseur·euse·s d'infrastructure Internet (p. ex. Bell, Telus, Rogers), le courrier électronique (p. ex. Gmail, Outlook, Yahoo), les services de communication vocale et vidéo (p. ex. Skype, Zoom, Google Meet/Duo, FaceTime) et les applications de messagerie privée (p. ex. WhatsApp, WeChat, Telegram, Signal).

2. Les plateformes et services en ligne tels que les médias sociaux et les sites de partage de vidéos devraient être considérés comme uniques dans le paysage des TIC et être soumis à des exigences réglementaires qui reconnaissent leurs caractéristiques uniques et le rôle distinct qu'ils jouent dans la société canadienne et dans la facilitation de la propagation des discours haineux en ligne. Outre des réglementations générales de base, la législation doit prévoir des obligations proportionnelles et spécifiques pour les différentes catégories de plateformes en ligne, qui tiennent compte de la variabilité de la base d'utilisateurs, du contenu et du risque de préjudice.

3. Les approches juridiques de l'atténuation des dommages en ligne doivent inclure la réglementation des discours de haine en plus des crimes de haine. Le cadre réglementaire doit non seulement porter sur les contenus manifestement illégaux, mais aussi être suffisamment souple pour répondre aux contenus préjudiciables, en reconnaissant l'impact négatif que ces contenus peuvent avoir sur les personnes et les communautés. De plus, la définition juridique de la haine en ligne au Canada doit être revue

pour s'assurer qu'elle tient compte de la nature évolutive des discours et des comportements haineux en ligne. L'élaboration d'une terminologie cohérente a des implications pratiques pour obliger légalement les plateformes à interdire les discours de haine et ne pas laisser le champ libre à l'interprétation des plateformes et des modérateur·trice·s de contenu.

## RÉGLEMENTATION DES PLATEFORMES ET MODÉRATION DES CONTENUS

4. Assurer la couverture réglementaire des fonctions publiques et des fonctions de messagerie privée des plateformes sociales en ligne. Les fonctions de messagerie privée sur ces plateformes (telles que les MD d'Instagram, les MD de Twitter et les MD de TikTok) étendent la possibilité d'événements haineux et, à ce titre, ne devraient pas être exclues du champ d'application de la législation.

5. Le cadre réglementaire doit établir un ensemble d'exigences de la part des plateformes sociales en ligne, comprenant au minimum :

- Mesures proactives et préventives, y compris les normes de sécurité de la communauté et les fonctionnalités ou les messages d'invite pour inciter les utilisateur·trice·s à réfléchir avant de publier des contenus potentiellement dangereux.
- Formation obligatoire du personnel à l'anti-oppression, à la sensibilité et à la sécurité.
- Mécanismes de notification et de recours accessibles et rapides pour les utilisateur·trice·s.
- Des processus clairs et efficaces d'examen des plaintes et de modération du contenu
- Signalement des incidents et de leur résolution par pays et par fonction



6. Désignation d'un médiateur·trice ou d'un service au niveau de la plateforme, doté de fonctions de gouvernance et de surveillance pour garantir que la modération, la suppression et/ou la réintégration du contenu, ainsi que le partage des données, sont effectués selon une approche centrée sur les survivant·e·s, tenant compte des traumatismes et atténuant les dommages. La création, la surveillance et la mise à jour de systèmes de modération de contenu combinant l'automatisation de l'intelligence artificielle (IA) ou l'apprentissage automatique avec l'expertise humaine pourraient constituer une norme industrielle efficace pour lutter de manière adéquate et appropriée contre les préjugés dans les algorithmes, réguler la haine en ligne et créer des environnements en ligne sûrs.

## **CONTRÔLE, TRANSPARENCE ET RESPONSABILITÉ**

7. Le gouvernement devrait créer une agence quasi gouvernementale centralisée ayant pour mandat public de protéger et de promouvoir la sécurité en ligne. Cette entité de sécurité numérique serait chargée de la surveillance réglementaire du régime de sécurité en ligne. Des protocoles stricts doivent être mis en place pour garantir que l'autorité de régulation de la sécurité numérique fonctionne de manière responsable tout en agissant indépendamment du gouvernement. L'autonomie relative des opérations est essentielle pour garantir que l'entité reste non partisane et s'assure que le placement d'obligations de sécurité en ligne sur les plateformes sociales en ligne ne donne pas lieu à un contrôle, une surveillance ou une répression de l'expression en ligne par l'État. Un suivi régulier des décisions réglementaires et de l'arbitrage sur les questions sensibles et les questions de sécurité nationale est nécessaire pour maintenir la conformité avec le droit canadien et les cadres des droits de la personne.

8. L'autorité de régulation de la sécurité numérique devrait être habilitée à évaluer les politiques des plateformes et à mettre en œuvre des mécanismes garantissant que les plateformes sociales en ligne respectent les obligations qui leur incombent en vertu de la législation, y compris la possibilité d'appliquer des sanctions et de percevoir des amendes en cas de non-respect. Cet organe doit également être habilité à traiter les appels des utilisateur·trice·s et à arbitrer les résolutions pour les décisions de modération de contenu contestées au niveau de la plateforme. Les processus de résolution et de correction de l'organisme de réglementation de la sécurité numérique devraient être mis à la disposition des personnes qui sont déjà passées par le processus interne de la plateforme ainsi que de celles qui n'y ont pas eu recours.

9. Les plateformes sociales en ligne devraient être tenues d'agir de manière responsable et transparente et de rendre des comptes sur les risques que leurs services et processus peuvent faire courir à la société, à la démocratie et aux citoyen·ne·s. Les plateformes en ligne doivent être obligées de :

- Collecter, rapporter et rendre publiques les données sur la haine en ligne qui est signalée et traitée sur leurs plateformes. Elles doivent s'assurer que les données collectées sont désagrégées et intersectionnelles, afin de comprendre comment les femmes et les personnes de diverses identités de genre, les personnes racisées, les communautés 2SLGBTQIA+ et les autres groupes marginalisés touchés par la haine en ligne.

- Maintenir la transparence dans la manière dont le contenu signalé ou reporté est examiné. Partager le cadre de prise de décision concernant ce contenu et publier des rapports annuels complets de transparence pour montrer comment les plateformes s'attaquent à la haine en ligne.
- Les plates-formes doivent informer en temps utile et de manière transparente les personnes qui ont signalé ou dénoncé un contenu, en indiquant le résultat et les raisons de la décision.
- Se soumettre à des audits indépendants (menés par le régulateur de la sécurité numérique).

## APPROCHES INTERSECTORIELLES POUR LUTTER CONTRE LA HAINE EN LIGNE

10. Tout cadre réglementaire ou toute mesure gouvernementale concernant la haine en ligne doit reconnaître la haine en ligne comme un préjudice réel et reconnaître les liens entre la haine en ligne et la violence hors ligne. Les personnes touchées par la haine en ligne subissent des préjudices dans le monde réel et peuvent subir des effets psychologiques profonds et durables. Les décideur·euse·s politiques et les plateformes doivent prendre au sérieux la haine en ligne en tant que telle, et pas seulement parce qu'elle peut être liée à la haine hors ligne ou y conduire.

11. La législation ne peut à elle seule résoudre le problème de la haine en ligne et des préjudices connexes. Une action gouvernementale significative contre la haine en ligne exige des approches multipartites pour s'attaquer aux causes profondes de la haine en ligne, à savoir la suprématie blanche, l'homophobie, la transphobie, la misogynie, le colonialisme, le capacitisme et d'autres oppressions systémiques entrecroisées dans la société canadienne. Par exemple, les organismes de la société civile doivent

travailler avec le gouvernement pour trier et disperser les ressources dans les communautés touchées par l'intensification des incidents de haine en ligne.

12. Les instruments juridiques doivent reconnaître que la haine en ligne est souvent une expression de la violence fondée sur le genre et appliquer la lentille de l'analyse comparative entre les genres (ACS+) pour comprendre les impacts intersectionnels de la législation et des politiques et analyser comment les communautés méritant l'équité peuvent être protégées des conséquences des nouveaux cadres réglementaires:

- La législation sur la haine en ligne doit être harmonisée avec la portée et le contenu d'un plan d'action national visant à mettre fin à la violence fondée sur le genre.
- Les bureaux de l'autorité de régulation de la sécurité numérique et du médiateur au niveau de la plateforme doivent être dotés et gérés par des personnes ayant une expertise dans la compréhension et la lutte contre les injustices sociales et la violence facilitée par la technologie dans une optique intersectionnelle.
- Les processus internes de signalement ou de réparation des plates-formes et ceux de l'autorité de régulation de la sécurité numérique doivent offrir des options appropriées aux personnes qui ne veulent pas être impliquées ou qui ont été systématiquement opprimées par les forces de l'ordre ou le système de justice pénale.

- Les plateformes et l'organisme de réglementation ne doivent pas être tenus de transmettre des informations à la Gendarmerie royale du Canada (GRC), au Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), à la police locale ou provinciale sans le consentement éclairé du ou de la plaignant·e, à moins que le contenu ne soit la preuve d'une infraction pénale ou d'un problème de sécurité nationale.
- Le gouvernement doit respecter et comprendre que beaucoup d'utilisateur·trice·s d'Internet continuent à craindre ou à se méfier des systèmes juridiques et pénaux et s'abstiennent d'utiliser les mécanismes de signalement ou les recours juridiques. Dans les groupes de discussion, les participant·e·s ont mentionné comment des pratiques telles que le « swatting »<sup>1</sup> peuvent cibler les créateur·trice·s de contenu Noirs, Autochtones, racisés et autres personnes marginalisées et même entraîner la mort en raison de la violence policière actuelle et historique.

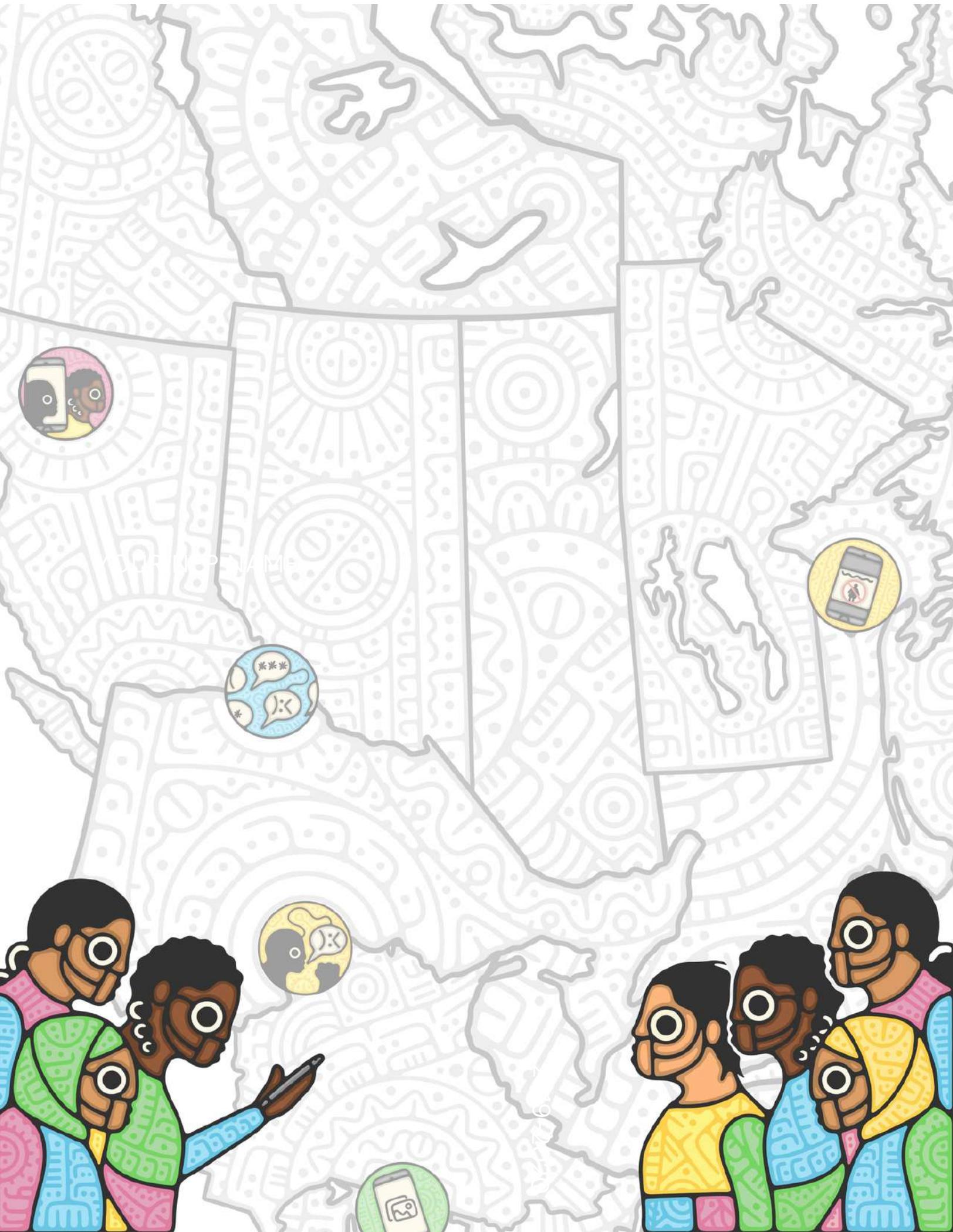
## RECHERCHE, ÉDUCATION ET SOUTIEN

13. Un financement durable devrait être fourni aux organisations à but non lucratif et de la société civile qui travaillent à renforcer la résilience contre la haine en ligne et à soutenir les survivant·e·s dans les communautés à travers le Canada. Des ressources doivent être consacrées à l'avancement de la recherche, de la formation, du renforcement des capacités, de la collaboration, des programmes communautaires, de l'éducation publique et du soutien par les pair·e·s.

14. Le mandat de l'entité chargée de la sécurité numérique, qui a pour mission de mettre en œuvre, de superviser et de faire respecter le régime de sécurité en ligne du Canada, devrait comporter un volet prévention, éducation du public et engagement démocratique.

15. Financer et mettre à disposition des interventions communautaires, y compris des ressources éducatives, des programmes de soutien, de la formation et du leadership, ainsi que des « espaces de soins » pour discuter et guérir collectivement des incidents haineux. Fournir des ressources aux organisations communautaires pour qu'elles offrent des soutiens adaptés au contexte et des interventions spécifiques aux jeunes, notamment des services de conseil, des programmes d'alphabétisation numérique, de sécurité, de leadership et de défense des droits ; des possibilités d'éduquer et d'engager les jeunes dans la lutte contre la haine.





## RÉFÉRENCES CLÉS :

- Andrey, S., Rand, A., Masoodi, M.J. et Tran, S. (2021). Private Messaging, Public Harms: Disinformation and Online Harms on Private Messaging Platforms in Canada. Disponible [ici](#)
- Brisson-Boivin, K. (2019). Repousser la haine en ligne. HabiloMédias. Ottawa (En anglais uniquement).
- Association canadienne des professeurs d'université (2021). Ce que nous avons entendu : Approche proposée du gouvernement pour s'attaquer au contenu préjudiciable en ligne, mémoire en ligne adressé au gouvernement du Canada. Disponible [ici](#)
- Conseil des agences au service des Sud-Asiatiques (CASSA). (2022). Boîte à outils pour l'éradication de la haine. Une boîte à outils pour combattre la haine en ligne. Première édition. Disponible [ici](#) (En anglais uniquement).
- Gagliardone, I., Gal, D., Alves, T., & Martinez, G. (2015). Contrer le discours de haine en ligne. Paris : UNESCO (En anglais uniquement).
- Jankowicz, N., Hunchak, J., & Pavluic, A. (2021). Malign Creativity: How gender, sex and lies are weaponized against women online. Centre Wilson. Disponible [ici](#)
- Khoo, C. (2021), Deplatforming Misogyny. Report on Platform Liability for Technology-Facilitated Gender-Based Violence, Women's Legal Education and Action Fund (FAEJ). Toronto, Ontario. Disponible [ici](#) (En anglais uniquement).
- L1ght (2020). Augmentation du nombre de discours haineux et de la toxicité en ligne en cette période de crise. Disponible [ici](#) (En anglais uniquement).
- Plan International. (2020), Free to be Online ? Girls' and Young women's Experiences of Online Harassment, The State of the World's Girls Report, disponible [ici](#) (En anglais uniquement).
- Posetti, J. et al. (2021). The Chilling: Global trends in online violence against women journalists. Document de discussion sur la recherche. UNESCO. Disponible [ici](#) (En anglais uniquement).
- Forum des politiques publiques. (2019). Policy Approaches to Online Hate. Rapport de synthèse. Disponible [ici](#): (En anglais uniquement).
- Stevens, Y. et Krishnamurthy, V. (2021). Overhauling the Online Harms Proposal in Canada: A Human Rights Approach. Document de travail no 2021-25 de la Faculté de droit d'Ottawa (En anglais uniquement).
- Le Center for Countering Digital Hate (CCDH) et Human Rights Campaign (2022). Digital Hate Report : Social Media's Role in Amplifying Dangerous Lies About LGBTQ+ People. Disponible [ici](#) (En anglais uniquement)
- The Center for Countering Digital Hate (CCDH). (2022). Haine cachée : comment Instagram n'agit pas sur 9 rapports sur 10 de misogynie dans les DM. Disponible [ici](#) (En anglais uniquement).
- ONU Femmes- Asie Pacifique. (2021). Éliminer les discours haineux en ligne pour garantir la participation politique des femmes. Plan d'Action. Disponible [ici](#) (En anglais uniquement).

## NOTES DE FIN

[1] Les termes « plateformes sociales en ligne », « plateformes en ligne » et « plateformes » sont utilisés de manière interchangeable dans le rapport pour désigner le rôle distinct que jouent les sites web de médias sociaux et les applications basées sur l'internet (comme Instagram, Facebook, Twitter, Snapchat, TikTok et Reddit) pour faire progresser la connectivité sociale et la diffusion de contenus et d'idées générés par les utilisateur-trice-s. Si la haine en ligne est présente sur toute une série de plateformes internet, le champ d'application de ce rapport ne couvre pas les plateformes de messagerie privée (telles que WhatsApp, Telegram ou Signal), les plateformes de live-streaming, les portails de commerce électronique, les sites d'information ou de blogs.

[2] Les communautés qui rencontrent des obstacles à l'égalité d'accès, d'opportunités, de ressources et de participation en raison d'une marginalisation historique, de désavantages structurels et/ou de discrimination sociale. Ces groupes comprennent, entre autres, les femmes, les Peuples Autochtones (Premières Nations, Inuits et Métis), les personnes en situation de handicap, les membres de groupes racialisés (à remplacer par racisés) et les membres des communautés 2SLGBTQIA+.

[3] Backe, E. L., Lilleston, P., & McCleary-Sills, J. (2018). Networked individuals, gendered violence: A literature review of cyberviolence. *Violence and Gender*, 5(3), 135-146. (En anglais uniquement)

[4] Hern, A. (2020). TikTok expands hate speech ban. *The Guardian*. Available at: <https://www.theguardian.com/technology/2020/oct/21/tiktok-expands-hate-speech-ban>(En anglais uniquement)

[5] Pandey, N., & Pal, A. (2020). Impact of digital surge during Covid-19 pandemic: A viewpoint on research and practice. *International Journal of Information Management*, 55.(En anglais uniquement)

[6] Orlando, J. (2020). Young people are exposed to more hate online during COVID. And it risks their health. *The Conversation*. Available at: <https://theconversation.com/young-people-are-exposed-to-more-hate-online-during-covid-and-it-risks-their-health-148107> (En anglais uniquement)

[7] Environics Research and YWCA Canada (2022). *Experience with Online Hate: A national survey to better understand young women and gender diverse people's experiences with online hate in Canada*. Report of Findings, September 8, 2022. (En anglais uniquement)

[8] Brisson-Boivin, K. (2019). *Repousser la haine en ligne*. MediaSmarts. Ottawa.

[9] Orlando, J. (2020). Young people are exposed to more hate online during COVID. And it risks their health. *The Conversation*. Available at: <https://theconversation.com/young-people-are-exposed-to-more-hate-online-during-covid-and-it-risks-their-health-148107> (En anglais uniquement).

[10] Brisson-Boivin, K. (2019). *Repousser la haine en ligne*. MediaSmarts. Ottawa.

[11] L1ght (2020). *Rising Levels of Hate Speech & Online Toxicity During This Time of Crisis*. Available at: [https://l1ght.com/Toxicity\\_during\\_coronavirus\\_Report-L1ght.pdf](https://l1ght.com/Toxicity_during_coronavirus_Report-L1ght.pdf) (En anglais uniquement).

[12] Lerman, K., Yan, X., & Wu, X. (2016). The "Majority Illusion" in Social Networks. *Plos One*, 11(2). (En anglais uniquement).

[13] CBC News (2017). *Canadians appear to be more hateful online. Here's what you can do about it*. CBC Marketplace. Available at: <https://www.cbc.ca/news/canada/marketplace-racism-online-tips-1.3943351>(En anglais uniquement).

[14] Environics Research and YWCA Canada (2022). *Experience with Online Hate: A national survey to better understand young women and gender diverse people's experiences with online hate in Canada*. Report of Findings, September 8, 2022. (En anglais uniquement).

[15] L'utilisation de cet acronyme vise à affirmer les nombreuses façons dont les personnes choisissent de s'identifier à leur identité de genre et à leur orientation sexuelle et constitue une invitation à encourager une compréhension élargie de la sexualité, de l'altérité, de l'identité, des droits, des privilèges et du colonialisme.

[16] Fondation canadienne des relations raciales (CRRF-FCRR) et Abacus Data (2021). Un sondage démontre le soutien à une réglementation stricte des médias sociaux pour prévenir la haine et le racisme en ligne. Le 25 janvier 2021. Disponible sur : <https://www.crrf-fcrr.ca/fr/actualites-et-evenements/communiqués-de-presse/item/27350-un-sondage-montre-que-les-medias-sociaux-doivent-etre-soumis-a-une-reglementation-strict-pour-prevenir-la-haine-et-le-racisme-en-ligne>

[17] Pour une discussion sur la façon dont la misogynie et le racisme sont souvent entrelacés dans les incidents de haine en ligne, voir : Saresma, T., Karkulehto, S., et Varis, P. (2021). La violence fondée sur le genre en ligne : Le discours de haine comme intersection de la misogynie et du racisme. Dans *Violence, gender and affect*(pp. 221-243). Palgrave Macmillan, Cham..

[18] Matamoros-Fernández, A., & Farkas, J. (2021). " Racism, Hate Speech, and Social Media: A Systematic Review and Critique", *Television & New Media*,22(2), 205-224 (En anglais uniquement).

[19]Bliuc, A., Faulkner, N., Jakubowicz, A., & McGarty, C. (2018). Online networks of racial hate: A systemic review of 10 years of research on cyber-racism. *Computers in Human Behaviour*, 87, 75-86 (En anglais uniquement).

[20]VFGFT fait référence à un éventail d'activités et de comportements qui font appel à la technologie comme aspect central de la perpétuation de la violence, des abus ou du harcèlement à l'encontre des femmes et des filles (cis et trans). Le phénomène inclut les personnes qui ont des identités marginalisées croisées, comme les femmes 2SLGBTQIA+, les femmes noires, autochtones et racialisées, les femmes en situation de handicap et les femmes défavorisées sur le plan socio-économique. Pour un examen détaillé de la misogynie en ligne et de la VFGFT, voir Khoo, C. (2021), *Deplatforming Misogyny*. Rapport sur La responsabilité des plateformes dans la violence fondée sur le genre et facilitée par la technologie, Fonds d'Action et d'Éducation Juridique pour les Femmes (FAEJ). Toronto, Ontario. Disponible sur :<https://www.leaf.ca/publication/deplatforming-misogyny/>(En anglais uniquement).

[21] Pour une discussion approfondie des dimensions genrées de la haine en ligne, voir Adams, C. (2018). "They Go for Gender First" The nature and effect of sexist abuse of female technology journalists, *Journalism Practice*,12(7), 850-869 ; Flynn, A., Powell, A., & Sugiura, L. (2021),*The Palgrave Handbook on Gendered Violence and Technology*. Palgrave Macmillan ; KhosraviNik, M., & Esposito, E. (2018) (en anglais uniquement). "Online hate, digital discourse, and critique : Exploring digitally-mediated discursive practices of gender-based hostility", *Lodz Papers in Pragmatics*,14(1), 45-68 (en anglais uniquement).

[22] Le Online Hate Research and Education Project, une initiative financée par le Programme d'action contre le racisme du gouvernement du Canada, a lancé son site Web anti-haine. Les ressources mises à disposition sur le site web permettront d'identifier et de mettre en contexte la nature toujours changeante de la haine en ligne et des préjugés qui y sont liés. Disponible sur : <https://hatepedia.ca/>

[23]Voir Davey, J., Hart, M., Guerin, C., & Birdwell, J. (2020). An online environmental scan of right-wing extremism in Canada,Institut pour le dialogue stratégique. Disponible sur : <https://www.isdglobal.org/wp-content/uploads/2020/06/An-Online-Environmental-Scan-of-Right-wing-Extremism-in-Canada-ISD.pdf>; Audette-Longo, T. (2022) (en anglais uniquement). Le convoi de camionneur·euse·s constitue une étude de cas sur les menaces en ligne et les préjugés IRL (dans la vraie vie). Disponible à l'adresse : <https://j-source.ca/the-trucker-convoy-provides-a-case-study-in-online-threats-and-irl-harms/> ; Awan, I., & Zempi, I. (2016) (en anglais uniquement). "L'affinité entre les crimes de haine anti-musulmans en ligne et hors ligne : Dynamics and impacts", *Aggression and violent behavior*,27, 1-8.

[24] Williams, M. L., Burnap, P., Javed, A., Liu, H., & Ozalp, S. (2020). Hate in the machine: Anti-Black and anti-Muslim social media posts as predictors of offline racially and religiously aggravated crime. *The British Journal of Criminology*, 60(1), 93-117. (En anglais uniquement).

[25] Hoffman, B., Ware, J., & Shapiro, E. (2020). Assessing the threat of incel violence. *Studies in Conflict & Terrorism*, 43(7), 565-587.(En anglais uniquement).

[26] Cnockaert, J. (2022). Les symboles de haine lors de la manifestation du convoi renforcent l'urgence d'une législation sur la haine en ligne, selon un groupe de défense et le NPD. The Hill Times. Disponible sur : <https://www.hilltimes.com/2022/02/14/hate-symbols-at-convoy-protest-bolster-urgency-for-online-hate-legislation-say-advocacy-group-ndp/343814> (En anglais uniquement).

[27] Centre on Hate, Bias, and Extremism (CHBE) (2021). Déclaration de la CHBE sur le meurtre d'une famille musulmane à London, Ontario. Disponible sur : <https://socialscienceandhumanities.ontariotechu.ca/centre-on-hate-bias-and-extremism/media/current-commentaries.php> (En anglais uniquement).

[28] Panneton, D. (2022) The trucker convoy shows how Canadians are being sucked into larger conspiratorial narratives. Le Globe and Mail. Disponible sur : <https://www.theglobeandmail.com/opinion/article-the-trucker-convoy-shows-how-canadians-are-being-sucked-into-larger/>

[29] Davey, J. (2020). Opérations d'infiltration : Comment 4chan a cherché à compromettre les manifestations de Black Lives Matter. Institute for Strategic Dialogue. Disponible sur : [https://www.isdglobal.org/digital\\_dispatches/infiltration-operations-how-4chan-sought-to-compromise-the-black-lives-matter-protests/](https://www.isdglobal.org/digital_dispatches/infiltration-operations-how-4chan-sought-to-compromise-the-black-lives-matter-protests/) (En anglais uniquement).

[30] Perkel, C. (2021). Selon un rapport de la police de Toronto, les crimes haineux ont augmenté de 51 %, en partie à cause de la pandémie. CBC News. Disponible sur : <https://www.cbc.ca/news/canada/toronto/51-spike-in-hate-crimes-spurred-partly-by-pandemic-toronto-police-report-finds-1.5998703> (En anglais uniquement).

[31] Brandwatch et Ditch the Label (2021). Uncovered : Online Hate Speech in the Covid Era. Disponible sur : [https://www.ditchthelabel.org/wp-content/uploads/2021/11/Uncovered\\_Online\\_Hate\\_Speech\\_DTLxBW\\_V2-1.pdf](https://www.ditchthelabel.org/wp-content/uploads/2021/11/Uncovered_Online_Hate_Speech_DTLxBW_V2-1.pdf) (En anglais uniquement).

[32] Le terme PQTANDC signifie Personnes Queer, Trans, Autochtones, Noires et de couleur et reconnaît les défis particuliers des personnes noires majuscule Noires, autochtones majuscule Autochtones et racisées au sein des communautés queer et trans.

[33] Les appels à participation aux groupes de discussion ont invité les jeunes âgé-e-s de 16 à 30 ans à travers le Canada.

[34] Environics Research et YWCA Canada (2022). Experience with Online Hate : A national survey to better understand young women and gender diverse people's experiences with online hate in Canada. Rapport de constatations, 8 septembre 2022 (En anglais uniquement).

[34A] Public Policy Forum. (2019). Policy Approaches to Online Hate. Summary Report. Available at: <https://ppforum.ca/wp-content/uploads/2019/06/Summary-Report-Policy-Approaches-to-Hate-Online-EN-Final.pdf> (En anglais uniquement).

[35] Environics Research et YWCA Canada (2022). Experience with Online Hate : A national survey to better understand young women and gender diverse people's experiences with online hate in Canada. Rapport de constatations, 8 septembre 2022 (En anglais uniquement).

[36] Environics Research et YWCA Canada (2022). Experience with Online Hate : A national survey to better understand young women and gender diverse people's experiences with online hate in Canada. Rapport de constatations, 8 septembre 2022 (En anglais uniquement).

[37] Un jeu multijoueurs en ligne conçu par Disney Canada Inc. pour les enfants de 6 à 14 ans.

[38] Thomson, A. (2017). Des inquiétudes sont soulevées alors qu'un rapport suggère que les Canadiens ne passent plus de temps en ligne. Le Globe and Mail. Disponible sur : <https://www.theglobeandmail.com/news/national/concerns-raised-as-report-suggests-canadians-spending-more-time-online/article34360751/?cmpid=rss1&click=dlvr.it>

[39] Liewicki, N. (2022) (En anglais uniquement). La victimisation des jeunes en ligne a augmenté de 37 %, selon le Centre canadien de protection de l'enfance. CBC. Disponible sur : <https://www.cbc.ca/news/canada/manitoba/online-youth-victimization-canadian-centre-child-protection-1.6343186>

[40]Brisson-Boivin, K. (2019) (En anglais uniquement). Repousser la haine en ligne. MediaSmarts. Ottawa.

[41] L1ght (2020). Augmentation du nombre de discours haineux et de la toxicité en ligne en cette période de crise. Disponible à l'adresse suivante [https://l1ght.com/Toxicity\\_during\\_coronavirus\\_Report-L1ght.pdf](https://l1ght.com/Toxicity_during_coronavirus_Report-L1ght.pdf)

[42]Fisher, M. et Taub, A. (2018). Comment les utilisateur·trice·s quotidien·ne·s des médias sociaux deviennent des extrémistes du monde réel. Le New York Times. Disponible sur : <https://www.nytimes.com/2018/04/25/world/asia/fac ebook-extremism.html> (En anglais uniquement)

[43] La compréhension du fait que les algorithmes ne sont pas neutres et peuvent perpétuer les préjugés et les inégalités.

[44]Ghaffary, S. (2019). Les algorithmes qui détectent les discours de haine en ligne sont biaisés contre les Noir·e·s. Vox. Disponible sur : <https://www.vox.com/recode/2019/8/15/20806384/social-media-hate-speech-bias-black-african-american-facebook-twitter>

[45] Lim, M et Alrasheed, G. (2021). Au-delà d'un bug technique : Les algorithmes biaisés et la modération censurent les militant·e·s sur les médias sociaux. La Conversation. Disponible sur : <https://theconversation.com/beyond-a-technical-bug-biased-algorithms-and-moderation-are-censoring-activists-on-social-media-160669> (En anglais uniquement).

[46] Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) (2021). Lutter contre les discours de haine sur les réseaux sociaux : difficultés contemporaines. Document de travail 01. Disponible sur : [https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf000037917\\_7\\_fre](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf000037917_7_fre)

[47]Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) (2021). La modération du contenu en ligne : combattre le mal ou réduire au silence la dissidence ? Disponible sur : <https://www.ohchr.org/en/stories/2021/07/moderating-online-content-fighting-harm-or-silencing-dissent> (En anglais uniquement).

[48] Voir les articles suivants pour une discussion sur la façon dont les partisan·e·s d'une réduction des restrictions à la liberté d'expression présentent les interventions gouvernementales contre la haine comme une restriction excessive des droits individuels... Scharfstein, L. E. (2019). The Hate Speech Debate : The Supreme Court, the Federal Government, and the Need for Civil Hate Speech Provisions (En anglais uniquement). *Asper Review of International Business and Trade Law*, 19, 375 et Walker, J. (2018). Discours haineux et liberté d'expression : Balises légales au Canada, document d'information, Bibliothèque du Parlement, Ottawa.

[49]Khoo, C. (2021), *Deplatforming Misogyny. Report on Platform Liability for Technology-Facilitated Gender-Based Violence*, Women's Legal Education and Action Fund (FAEJ). Toronto, Ontario. Disponible à l'adresse <https://www.leaf.ca/publication/deplatforming-misogyny/> (En anglais uniquement).

[50] Khoo, C. (2021), *Deplatforming Misogyny. Report on Platform Liability for Technology-Facilitated Gender-Based Violence*, Women's Legal Education and Action Fund (FAEJ). Toronto, Ontario. Disponible à l'adresse <https://www.leaf.ca/publication/deplatforming-misogyny/> (En anglais uniquement).

[51] [1] Plan International. (2020), *Free to be Online ? Girls' and Young women's Experiences of Online Harassment*, The State of the World's Girls Report, disponible à l'adresse : <https://plan-international.org/publications/free-to-be-online/>(En anglais uniquement).

[52] Centre pour contrer la haine numérique (CCDH). (2022). Haine cachée : comment Instagram n'agit pas sur 9 rapports sur 10 de misogynie dans les MN. Disponible à l'adresse : <https://counterhate.com/wp-content/uploads/2022/05/Final-Hidden-Hate.pdf> (En anglais uniquement).

[53] Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). (2015) *La cyber-violence contre les femmes et les filles. Un appel au réveil dans le monde entier. Defining the threat environment : the 'cyber' nature of VAWG*, disponible à l'adresse : <https://en.unesco.org/sites/default/files/genderreport2015final.pdf> (En anglais uniquement).

[54] Fondation canadienne des relations raciales (FCRR). (2021). Pour faire face à la haine, il faut une action collective. Disponible sur : <https://www.crrf-fcrr.ca/en/news-a-events/articles/item/27495-standing-up-to-hate-will-take-collective-action> (En anglais uniquement).

[55] Salovarra, J. (2022), Le harcèlement en ligne ne frappe pas de la même façon les hommes et les femmes, UN Chronicle, disponible à l'adresse suivante : <https://www.un.org/fr/chronique-ONU/online-harassment-not-gender-neutral>.

[56] Environics Research et YWCA Canada (2022). Experience with Online Hate : A national survey to better understand young women and gender diverse people's experiences with online hate in Canada. Rapport de constatations, 8 septembre 2022 (En anglais uniquement).

[57] La haine en ligne contre les femmes et les personnalités publiques de diverses identités de genre vise à dénigrer, diffamer, discréditer et mettre en danger les femmes et les personnes de diverses identités de genre dans le but de les « remettre à leur place » et de décourager ou de « refroidir leur participation active » à la vie publique. Voir : Posetti, J. et al. (2021). The Chilling: Global trends in online violence against women journalists. Document de discussion sur la recherche. UNESCO. Disponible sur : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000377223/PDF/377223eng.pdf.multi> (En anglais uniquement).

[58] Mijatović, D. (2022). Pas de place pour la violence à l'égard des femmes et des filles dans le monde numérique. Conseil de l'Europe, Commissaire aux droits de l'homme. Commentaires sur les droits de l'homme. Disponible sur : <https://www.coe.int/fr/web/commissioner/-/no-space-for-violence-against-women-and-girls-in-the-digital-world> (En anglais uniquement).

[59] ONU Femmes- Asie Pacifique. (2021). Éliminer les discours haineux en ligne pour garantir la participation politique des femmes. Plan d'Action. Disponible à l'adresse suivante <https://asiapacific.unwomen.org/en/digital-library/publications/2021/04/eliminating-online-hate-speech-to-secure-women-s-political-participation> (En anglais uniquement).

[60] Droits de l'homme de l'ONU.(2017). Les expert-e-s de l'ONU exhortent les États et les entreprises à lutter contre les abus basés sur le genre en ligne mais mettent en garde contre la censure. Déclaration conjointe du rapporteur spécial des Nations unies sur la promotion de la liberté d'expression et du rapporteur spécial des Nations unies sur la violence à l'égard des femmes. Disponible sur : <https://www.ohchr.org/en/press-releases/2017/03/un-experts-urge-states-and-companies-address-online-gender-based-abuse-warn> (En anglais uniquement).

[61] Une sous-catégorie de harcèlement en ligne impliquant la création et/ou la circulation coordonnée d'informations et d'images trompeuses ou inexacts contre des personnes dans la vie politique ou publique en raison de leur genre et des récits déplacés fondés sur le genre et le sexe contre les femmes et les personnes de diverses identités de genre. Voir plus : Jankowicz, N., Hunchak, J., & Pavluic, A. (2021). Malign Creativity: How gender, sex and lies are weaponized against women online. Centre Wilson. Disponible sur : <https://www.wilsoncenter.org/publication/malign-creativity-how-gender-sex-and-lies-are-weaponized-against-women-online> (En anglais uniquement).

[62] Pour une couverture non exhaustive de cette question, voir : La Presse Canadienne. 'I became a target': The difficult tenure of women politicians in Canada. CBC. Disponible sur : <https://www.cbc.ca/news/canada/newfoundland-labrador/women-politics-canada-1.4231672> et Pulfer, R. (2022) (en anglais uniquement). Opinion: The online hate faced by women in journalism is an issue that affects us all. Le Globe and Mail. Disponible sur : <https://www.theglobeandmail.com/opinion/article-the-online-hate-faced-by-women-in-journalism-is-an-issue-that-affects/> (En anglais uniquement).

[63] Plan International. (2020), Free to be Online ? Girls' and Young women's Experiences of Online Harassment, The State of the World's Girls Report, disponible à l'adresse : <https://plan-international.org/publications/free-to-be-online/> (En anglais uniquement).

[64] Le GamerGate était une campagne de haine et de harcèlement en ligne qui visait les femmes, les féministes et la diversité dans la culture du jeu et l'industrie du jeu vidéo. Cette réaction a conduit à l'un des premiers désengagements importants des femmes du discours en ligne.

[65] Publication en ligne d'informations privées ou d'identification d'une personne, notamment à des fins de punition, de vengeance, d'extorsion ou d'humiliation. Voir Liewicki, N. (2022). La victimisation des jeunes en ligne a augmenté de 37 %, selon le Centre canadien de protection de l'enfance. CBC. Disponible sur : <https://www.cbc.ca/news/canada/manitoba/online-youth-victimization-canadian-centre-child-protection-1.6343186> (En anglais uniquement).

[66] Une pratique consistant à ce qu'une personne appelle la police pour la menacer, ce qui entraîne l'envoi d'agents armés au domicile ou au travail d'une autre personne. Voir Dubinski, K. (2022). La star trans de Twitch menacée d'une arme à feu craint pour sa vie après que quelqu'un ait envoyé la police à son domicile de London, en Ontario. CBC. Disponible sur : <https://www.cbc.ca/news/canada/london/trans-twitch-star-arrested-at-gunpoint-fears-for-life-after-someone-sent-police-to-her-london-ont-home-1.6546015> (En anglais uniquement).

[67] ONU Femmes. (2022) Accélérer les efforts pour lutter contre la violence en ligne et la violence facilitée par la technologie envers les femmes et les filles (VEFF). Disponible à l'adresse suivante [https://www.unwomen.org/sites/default/files/2022-10/Accelerating-efforts-to-tackle-online-and-technology-facilitated-violence-against-women-and-girls-en\\_0.pdf](https://www.unwomen.org/sites/default/files/2022-10/Accelerating-efforts-to-tackle-online-and-technology-facilitated-violence-against-women-and-girls-en_0.pdf) et Posetti, J. et al. (2021) (En anglais uniquement). The Chilling: Global trends in online violence against women journalists. Document de discussion sur la recherche. UNESCO. Disponible à l'adresse <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000377223/PDF/377223eng.pdf.multi>

[68] Gagliardone, I., Gal, D., Alves, T., & Martinez, G. (2015). Contrer le discours de haine en ligne. Paris : UNESCO.

[69]YWCA Canada. (2019). Addressing Online Hate : Applying and Intersectional Gender Lens. Mémoire présenté au Comité permanent de la justice et des droits de la personne. Disponible sur : <https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/421/JUST/Brief/BR10528526/br-external/YWCACanada-e.pdf> (En anglais seulement).

[70] [1] Orlando, J. (2020). Young people are exposed to more hate online during COVID. And it risks their health. The Conversation. Disponible à l'adresse <https://theconversation.com/young-people-are-exposed-to-more-hate-online-during-covid-and-it-risks-their-health-148107> (En anglais uniquement).

[71] Jeunesse, j'écoute. (2022). Aider les jeunes à détecter et à répondre à la cyberhaine. Disponible à l'adresse [https://jeunessejecoute.ca/information/aider-les-jeunes-a-detecter-et-a-repondre-a-la-cyberhaine/?\\_ga=2.20916411.2044006467.1667154466-1714567569.1667154466](https://jeunessejecoute.ca/information/aider-les-jeunes-a-detecter-et-a-repondre-a-la-cyberhaine/?_ga=2.20916411.2044006467.1667154466-1714567569.1667154466)

[72]Gagliardone, I., Gal, D., Alves, T., & Martinez, G. (2015). Contrer le discours de haine en ligne. Paris : UNESCO.

[73]HabiloMédias. (2019). La haine en ligne : réponses et solutions en classe. Disponible à l'adresse <https://habilomedias.ca/litt%C3%A9rature-num%C3%A9rique-et-%C3%A9ducation-aux-m%C3%A9dias/enjeux-num%C3%A9riques/propagande-haineuse-en-ligne/propagande-haineuse-en-ligne-interventions-et-solutions-dans-la-salle-de-classe>

[74] Conseil des agences au service des Sud-Asiatiques (CASSA). (2022). Boîte à outils pour l'éradication de la haine. Une boîte à outils pour combattre la haine en ligne. Première édition. Available at: <https://static1.squarespace.com/static/5e09162ecf041b5662cf6fc4/t/620588acf4c1171b5c847300/1644529840547/English-Eradicate-Hate-Toolkit.pdf>

[75] Conseil de l'Europe. (2017). « Mouvement contre le discours de haine ». Disponible sur : <https://www.coe.int/fr/web/no-hate-campaign/no-hate-speech-movement>

[76] BBlank, A. (2019). Combatting Online Hate: An Alternative Approach. Mémoire présenté au Comité permanent de la justice et des droits de la personne. Disponible à l'adresse <https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/421/JUST/Brief/BR10510667/br-external/BlankAlyssa-e.pdf> (En anglais uniquement)

[77] Gilbert + Tobin. (2022). New Approaches to Combatting Online Hate. Hub numérique. Disponible sur : <https://www.gtlaw.com.au/knowledge/new-approaches-combatting-online-hate-speech>

[78]Gilbert + Tobin. (2022). New Approaches to Combatting Online Hate. Hub numérique. Disponible sur : <https://www.gtlaw.com.au/knowledge/new-approaches-combatting-online-hate-speech>

[79] Voir O'Callaghan, D., Greene, D., Conway, M., Carthy, J. et Cunningham, P. (2015). "Down the (white) rabbit hole : The extreme right and online recommender systems", *Social Science Computer Review*, 33(4), 459-478 et Khan, A. R. (2018) (En anglais uniquement). Comment l'Internet peut nous transformer en radicaux. *Maclean's*. Disponible sur : <https://www.macleans.ca/society/technology/how-the-internet-may-be-turning-us-all-into-radicals/> cité dans le Forum des politiques publiques. (2019) (En anglais uniquement). *Policy Approaches to Online Hate*. Rapport de synthèse. Disponible à l'adresse <https://ppforum.ca/wp-content/uploads/2019/06/Summary-Report-Policy-Approaches-to-Hate-Online-EN-Final.pdf> (En anglais uniquement).

[80] Théorie de conspiration d'extrême droite raciste, xénophobe et nationaliste blanche, selon laquelle les politiques telles que les politiques d'immigration sont conçues pour miner et « remplacer » systématiquement la culture, le statut socio-économique et le pouvoir politique des personnes blanches d'origine européenne vivant dans les pays occidentaux.

[81] Un forum ou un tableau de messages dédié à un sujet spécifique sur le site web Reddit

[82] [1] Une application logicielle qui exécute des tâches automatisées sur Internet, généralement dans le but d'imiter l'activité humaine en ligne. Ils peuvent être programmés pour exécuter des fonctions telles que la messagerie de masse à grande vitesse et à grande échelle.

[83] Ceci est particulièrement pertinent si l'on considère les nouvelles récentes concernant le départ du directeur mondial du développement communautaire de Meta après s'être engagé dans des communications en ligne graphiques et inappropriées avec un mineur. Canales, K. (2022). Meta indique qu'un manager ne travaille plus dans l'entreprise après être apparu dans une vidéo d'un groupe citoyen qui infiltre les réseaux pédophiles. *Business Insider*. Disponible sur : <https://www.businessinsider.com/meta-facebook-manager-departs-company-following-video-sting-operation-2022-2> (En anglais uniquement).

[84] Meta (2021). Rapport sur l'application des normes communautaires, troisième trimestre 2021. Disponible sur : <https://about.fb.com/news/2021/11/community-standards-enforcement-report-q3-2021/> (En anglais uniquement).

[85] Les participant-e-s de deux groupes de discussion ont évoqué l'idée de réponses empathiques et non agressives pour « répondre à la haine par la gentillesse ». Nombre d'entre eux et d'entre elles ont mentionné des répliques pleines d'esprit et des ripostes percutantes utilisées pour détourner les discours haineux et montrer des approches alternatives à l'orateur.trice. Parmi leurs suggestions figure un « générateur de retours bienveillants », un outil technologique qui utilise l'intelligence artificielle pour proposer des réponses positives et productives qui sont visibles en même temps qu'un message ou après sa suppression. Voir : Gilbert + Tobin. (2022). *Nouvelles approches pour combattre la haine en ligne*. Hub numérique. Disponible sur : <https://www.gtlaw.com.au/knowledge/new-approaches-combatting-online-hate-speech> (En anglais uniquement).

[86] Sultan, A. (2019). Nous avons besoin d'une réelle transparence sur la haine dans les médias sociaux. Centre ADL sur la technologie et la société. Disponible sur : <https://www.adl.org/blog/we-need-real-transparency-about-hate-on-social-media> (En anglais uniquement).

[87] Forum des politiques publiques. (2019). *Policy Approaches to Online Hate*. Rapport de synthèse. Disponible sur : <https://ppforum.ca/wp-content/uploads/2019/06/Summary-Report-Policy-Approaches-to-Hate-Online-EN-Final.pdf> (En anglais uniquement).

[88] Walker, J. (2018). *Discours haineux et liberté d'expression : balises légales au Canada*, document d'information, Bibliothèque du Parlement, Ottawa, disponible à l'adresse suivante : [https://lop.parl.ca/sites/PublicWebsite/default/fr\\_CA/ResearchPublications/201825E?](https://lop.parl.ca/sites/PublicWebsite/default/fr_CA/ResearchPublications/201825E?)

[89] HabiloMédias. (2019). *Propagande haineuse et législation canadienne*. Disponible sur <https://habilomedias.ca/litt%C3%A9rature-num%C3%A9rique-et-%C3%A9ducation-aux-m%C3%A9dias/enjeux-num%C3%A9riques/propagande-haineuse-en-ligne/propagande-haineuse-et-l%C3%A9gislation-canadienne>

[90] Forum des politiques publiques. (2019). *Policy Approaches to Online Hate*. Rapport de synthèse. Disponible sur : <https://ppforum.ca/wp-content/uploads/2019/06/Summary-Report-Policy-Approaches-to-Hate-Online-EN-Final.pdf> (En anglais uniquement).

[91] Fondation canadienne des relations raciales (FCRR). (2021). Une nouvelle étude donne la parole aux Canadiens sur le racisme, la discrimination et l'action. Enquête nationale menée par Nanos pour la FCRR, novembre 2021. Disponible sur : [https://www.crrf-fcrr.ca/images/100\\_Day\\_Poll\\_2021/2021-1995\\_CRRF\\_-\\_Populated\\_report\\_-\\_FINAL\\_with\\_tabs6.pdf](https://www.crrf-fcrr.ca/images/100_Day_Poll_2021/2021-1995_CRRF_-_Populated_report_-_FINAL_with_tabs6.pdf)

[92] Connolly, A. (2022). Trudeau a promis une réforme de la haine en ligne d'ici le 3 février. Les experts disent que c'est peu probable, mais ils appellent à l'action - National. *Global Nouvelles*. Disponible à l'adresse suivante <https://globalnews.ca/news/8586520/online-hate-legislation-canada/> (En anglais uniquement).

Funded by the Government of Canada  
Financé par le gouvernement du Canada

Canada



Public Safety  
Canada

Sécurité publique  
Canada

[ywcacanada.ca](http://ywcacanada.ca)

YWCA Canada remercie l'artiste Anishinaabe Onyota'a:aka Tsista Kennedy et l'Association 'Indigenous Friends' pour l'œuvre d'art commandée et présentée dans ce rapport.